

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 216, MAI 2019



Manifestations pour
une Europe sociale

Un colloque pour
la fonction publique

**Hors la classe,
c'est classe !**



Colloque Psy-ÉN de la FSU

les jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019

Lieu: lycée Diderot 61 Rue David d'Angers, 75019 Paris, métro Danube, ligne 7bis

Faire équipe : de la clinique individuelle au fonctionnement des groupes Repères, paradoxes et ressources pour les psychologues.

Le néolibéralisme a érigé en valeurs suprêmes l'individualisme et la concurrence exacerbée entre les individus. Dans tous les domaines de la vie sociale, à l'École, au travail, il s'agit de faire valoir ses talents, d'être le plus performant, de dépasser ses limites, ce qui renvoie l'individu à sa seule responsabilité. Les psychologues sont confrontés aux conséquences de ces logiques sur le développement de la personnalité et les liens sociaux.

Dans une société où le principe de représentation et les institutions sont fortement remis en cause, l'usage des nouvelles technologies et des réseaux sociaux vient questionner les manières de « faire groupe » et les notions d'appartenance et d'affiliation.

Comment l'intervention du psychologue peut-elle restaurer la fonction protectrice et contenante du groupe pour favoriser

le processus d'identification, permettre aux sujets de retrouver du sens et aux institutions d'être des lieux de transformations psychiques ?

Dans des équipes pluri-professionnelles où le/la psychologue se retrouve le plus souvent seul·e représentant·e de sa profession, comment « faire équipe » et se positionner ? Comment échapper à l'isolement et à ses effets délétères sur la santé ?

En quoi le travail entre pairs et en équipe, peut-il redynamiser le métier ? Comment en faire un des instruments de résistance aux attaques de la hiérarchie contre les critères de qualité du travail et la déontologie ?

Toutes ces questions renvoient aux conditions d'exercice des psychologues dans les différents champs (Éducation, travail, justice, protection de l'enfance) et aux dilemmes qu'ils rencontrent dans leurs pratiques. À la lumière des apports théoriques et des éclairages issus de la pratique, le colloque des psychologues de la FSU sera l'occasion d'échanger et de donner à ces interrogations des pistes de réflexion et d'action.

JEUDI 27 JUIN matin

- 9 h 30 : Accueil
- 9 h 45 – 10 h : Introduction du colloque
- 10 h – 11 h 15 : La notion de groupe et de collectif en psychologie : **Gilles AMADO**, professeur en psychosociologie et psychothérapeute (pressenti).
- 11 h 30 – 12 h 45 : Le travail en équipe dans l'institution : **Christophe BITTOLO**, professeur de psychologie Université R. Descartes

JEUDI 27 JUIN après-midi

- 14 h – 15 h : Socialisation et groupes d'appartenance à l'adolescence aujourd'hui, **Thomas SAUVADET**, sociologue (pressenti)
- 15 h 15 – 17 h : Table-ronde : Le groupe comme instrument de travail des psychologues
 - › Travail avec des salariés, **Cécile BRIEC**, ergonome et psychologue du travail à Paris
 - › Travail avec des groupes de parents, **Marie BONNET**
 - › Travail à la pénitencière avec des groupes de jeunes « radicalisés », **Guillaume MONOD**, psychiatre
 - › Groupes de paroles d'adolescents : Comment les aborder ?, **F. DALIA, C. REMERMIER**
- 17 h – 19 h : Réunions syndicales

VENDREDI 28 JUIN matin

- 9 h 30 – 11 h : Les courants d'analyse de pratique : bref exposé théorique de chaque approche puis réaction à partir de la présentation de deux situations. (Agsas soutien au soutien ; superviseur **Jeannine DUVAL-HÉRAUDET** ; Clinique de l'activité *B Prot CRTD, ECA CNAM*)
- 11 h 15 – 12 h 30 : Ateliers
 - › Le collectif métier comme instrument d'action et de résistance.
 - › Comment travailler avec les psychologues des autres structures : spécificités, complémentarité et possibilités de travail en commun.
 - › Le travail pluridisciplinaire : conditions, avantages et limites.

VENDREDI 28 JUIN après-midi

- 14 h – 15 h : Restitution des ateliers
- 15 h – 16 h 30 : Actualité syndicale et action

Inscrivez-vous sur :
<https://formation.fsu.fr>



4
Syndicalisme
Pour une Europe
sociale!



7
Grand débat
Hiatus



11
Colloque FSU
L'avenir de la
fonction publique



13
Politique culturelle
L'exception Notre-Dame



15
Zoom premier degré
Des mobilisations
contre la loi Blanquer

24
CNRS
Une loi de programmation
pour les 80 ans



28
Roman noir,
roman social



30
Rencontre
avec
Sheila Watt-Cloutier

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Services publics : une idée d'avenir...

Non, l'État n'est pas une entreprise ! Toutes celles et ceux qui font croire que pour plus d'efficacité les solutions seraient dans le « management », le salaire au mérite, la privatisation de services, la réduction des droits des agent-es... ne disent pas qu'en réalité ils préparent la fin des services publics, offrant un boulevard aux marchés et développant la précarité.

Le gouvernement refuse d'entendre le besoin qui s'exprime, aussi bien dans des débats que dans les mobilisations, de services publics de qualité partout sur le territoire.

Pourtant, la Fonction publique a permis, depuis des décennies, d'améliorer le niveau de connaissances et de qualification du pays, de faire progresser l'espérance de vie, elle à contribuer à plus d'égalité et à la cohésion sociale. Aujourd'hui, les services publics doivent être confortés et les agent-es doivent avoir tous les moyens de les faire vivre. La FSU, fer de lance des mobilisations notamment contre la loi Blanquer et le projet de loi de la Fonction publique, mène aussi la bataille de conviction avec les usager-es et les parlementaires. L'heure est à poursuivre cet engagement. C'est d'autant plus urgent que si les mobilisations ont obligé le gouvernement à concéder quelques annonces, il doit maintenant renoncer à ces projets et d'autres alternatives doivent pouvoir émerger.

L'avenir est de construire une destinée commune, de faire face aux grands défis comme celui de la transition écologique indissociable de la justice sociale, de permettre l'accès aux biens fondamentaux, de faire vivre la démocratie... Les services publics en sont un atout majeur. Alors pour l'Éducation, la Fonction publique, le pouvoir d'achat, les retraites... la FSU reste engagée, résolument tournée vers l'avenir...



Bernadette Groison

Déforestation en Amazonie

Le chef indien Raoni est en tournée en Europe pour mettre en garde sur la déforestation grandissante au Brésil depuis l'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro, président d'extrême droite.

Pour des raisons, entre autres de culture du soja, du maïs et d'élevage bovin, le nouveau président brésilien menace de réduire les terres indigènes et de retirer toute possibilité de conservation des parcs nationaux et de préservation de la forêt.

La déforestation, qui avait baissé de manière spectaculaire en Amazonie de 2004 à 2012, est repartie de plus belle en janvier : +54 % par rapport à janvier 2018, d'après l'ONG Imazon.

De plus l'annonce de coupes budgétaires de plus de 42 % dans la recherche scientifique risque d'avoir de graves conséquences sur la préservation de la biodiversité en Amazonie, notamment en limitant les travaux menés jusqu'ici pour exploiter les ressources naturelles sans détruire l'environnement. Pour sa part, le gouvernement dénonce la politique de préservation jusque-là appliquée pour certaines régions qui a « laissé de côté le développement des populations », discours qui a parlé à la majorité des Brésiliens. L'addition risque d'être salée pour le climat et la biodiversité.

Syndicalisme

Pour une Europe sociale !

Dans plusieurs pays européens, malgré les obstacles – divisions, poids du chômage et de la précarité, intimidations patronales ou gouvernementales – des syndicats mobilisent.

Après la Hongrie cet hiver, en février dernier, les trois grandes centrales belges d'inspirations diverses – FGTB (socialiste), CSC (chrétien) et CGSLB (libéral) – ont surmonté leurs divergences pour lancer une journée de grève générale dans le privé et le public, la première depuis 2014, pour les salaires et les retraites. La secrétaire générale du syndicat CSC, Marie-Hélène Ska, résume : « *Les travailleurs disent qu'ils ont besoin de respect, qu'ils aspirent à vivre dignement et pas simplement à survivre* ».

Le 9 février, près de 200 000 personnes ont manifesté à Rome à l'appel des trois principales confédérations italiennes CGIL, CISL et UIL, contre la politique économique et sociale du gouvernement d'union de la Ligue (extrême Droite) et du



Partout en Europe, des syndicats manifestent pour une Europe sociale.

Mouvement 5 étoiles, pour un plan massif d'investissements publics et privés, la plus vaste mobilisation syndicale depuis 2013.

Les syndicats polonais de l'Éducation, dont le ZNP, ont appelé à une grève illimitée qui s'est déroulée entre le 8 et le 27 avril pour des augmentations de salaires. Les professeur-es débutent à environ 417 euros par mois...

Alors qu'approchent les élections européennes, à l'appel de la CES (confédération européenne des syndicats) près de 8 000 travailleurs et travailleuses, dont beaucoup en provenance de Belgique et de France, mais aussi d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, d'Estonie, de Hongrie, d'Italie, de Slovénie et même de Suisse, ont manifesté à Bruxelles le 26 avril aux cris de « *Protégeons les salaires, pas les frontières!* » et de « *Pour une Europe sociale!* ».

Matthieu Leiritz

Jean-François Quantin (MRAP) : « Le discours de haine explose »

C'EST L'ACTU

Quels sont les origines et les objectifs du MRAP qui fête son soixante-dixième anniversaire ?

Le MRAP a en effet été créé en 1949, par d'anciens résistants. La lutte contre l'antisémitisme était alors au cœur de l'antiracisme, mais le MRAP intégrait déjà ce qui allait être ses grands combats ; la dénonciation du colonialisme et le soutien à toutes les victimes du racisme, en France et ailleurs. Il a partagé le combat des noirs américains et a été actif contre l'apartheid. Il revendique toujours une lutte universelle contre le racisme sous toutes ses formes, quels que soient les victimes ou les auteurs.

Comment qualifier le niveau du racisme en France ?

Il est toujours trop important et chacune de ses manifestations provoque l'indignation. Les statistiques des faits et paroles sont entachées de plusieurs biais mais on constate assurément une libération de la parole et le discours de haine explose sur les

réseaux sociaux. Inversement la question des migrants fait naître des solidarités encourageantes. Il faudrait aussi ajouter au racisme proprement dit les phénomènes connexes de discrimination et de xénophobie. Ce qui est sûr, c'est que le rejet de l'autre imprègne encore massivement notre société, sous des formes variées.

Quels sont les principaux chantiers en cours ?

L'implantation de ses comités locaux permet au MRAP d'avoir une activité très variée, dictée par la proximité. Il travaille sur le plan juridique (il a été le promoteur de la loi de 1972) et beaucoup sur le plan éducatif ; il est partenaire de l'Éducation Nationale et de plusieurs structures de jeunesse. Sans oublier sa dimension « amitié entre les peuples ». Il partage tous les combats des populations martyres, dans la mémoire du passé ou dans l'actualité.

Propos recueillis par M. L.

Mouvement social

Des actions pour peser

Les mouvements sociaux et les mobilisations des personnels et des retraité-es, ont pesé et contraint le gouvernement à faire des annonces et à concéder quelques mesures qui demandent à être concrétisées.

Ré-indexation des pensions de moins de 2000 euros sur l'inflation, baisse des effectifs dans nombre de classes du primaire, annonce de la fin des fermetures d'écoles quand les maires s'y opposent et d'hôpitaux, plus de fonctionnaires « sur le terrain »... mais des fermetures dans les administrations centrales. L'annonce des 120 000 suppressions est moins ferme dans le discours. D'autres questions cruciales comme le pouvoir d'achat, le rétablissement de l'ISF, une transition écologique juste socialement ne trouvent quant à elles pas de réponses.

La FSU, à l'initiative de l'unité du mouvement syndical, a mis en œuvre son plan d'action pour défendre la Fonction



Manifestation le 9 mai pour la fonction publique.

publique: 19 mars, 30 mars, 4 avril, 11 avril, 1^{er} mai et 9 mai. De son côté, le gouvernement a confirmé sa volonté de réforme libérale de la Fonction publique et de baisse de la dépense publique qui vont lui permettre suppressions d'emplois et possibilités d'externalisation de missions et de

services publics. L'action doit donc se poursuivre et s'amplifier. Conférence de presse le 27, rassemblement près de l'Assemblée nationale le 28, dans le cadre des mobilisations intersyndicales des 27, 28 et 29 mai pour dire non au projet de loi de transformation de la fonction publique et exiger une revalorisation salariale. Le 12 juin la FSU organise une initiative nationale pour s'opposer au projet, développer ses propositions, et rencontrer à nouveau les parlementaires. Elle mobilise aussi les contractuel-les le 6 juin prochain à Paris.

Face aux attaques portées par le gouvernement contre le système éducatif, des actions multiformes sont en cours. La manifestation nationale du 18 mai, pour une politique éducative au service de la réussite de tous, contre la loi Blanquer et les réformes du lycée et du bac, a constitué un temps fort avec des milliers de manifestant-es, alors que sous la pression, le Sénat retirait l'amendement sur les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fon-

Procès France Télécom

France Télécom, à présent Orange, entreprise cotée au CAC40, son ancien PDG de 2005 à 2010 et six de ses ex-hauts responsables répondent sur le plan pénal de « harcèlement moral organisé ». Après neuf ans d'enquête judiciaire, il est reproché à ces derniers, comme auteur ou complice, la mise en place d'« une politique d'entreprise, entre 2007 et 2010, visant à déstabiliser les salarié-es et les agent-es (et) à créer un climat professionnel anxigène ».

Ce procès pourrait permettre de faire la lumière et condamner des choix de gestion purement comptables. Un jugement qui pourrait faire jurisprudence. Un absent cependant sur le banc des accusés: l'État, actionnaire, qui a ignoré le problème pendant ces trois années.

damment tout en aggravant certaines autres dispositions. Autre chantier ouvert par le gouvernement: celui des retraites, qui concerne aussi la Fonction publique. Il fait l'objet d'une campagne FSU pour informer largement, y compris cet été et élargir la mobilisation. À ce stade, la FSU demande la poursuite des discussions puis cherchera à construire à tous les niveaux, FP et interprofessionnel, les actions pour combattre ces régressions.

Enfin, parce qu'il ne peut y avoir de justice sociale sans justice écologique, la FSU a appelé à participer massivement à la manifestation des jeunes du 24 mai, jour de la « Grève mondiale des jeunes pour le climat », puis à celle du 25 mai. 🔥

Pierre Garnier

Justice pour les lycéens et lycéennes de Mantes-la-Jolie

L'IGPN a entamé lundi 13 mai les premières auditions des lycéen-nes interpellé-es le 6 décembre dernier. Elles devraient durer plusieurs semaines.

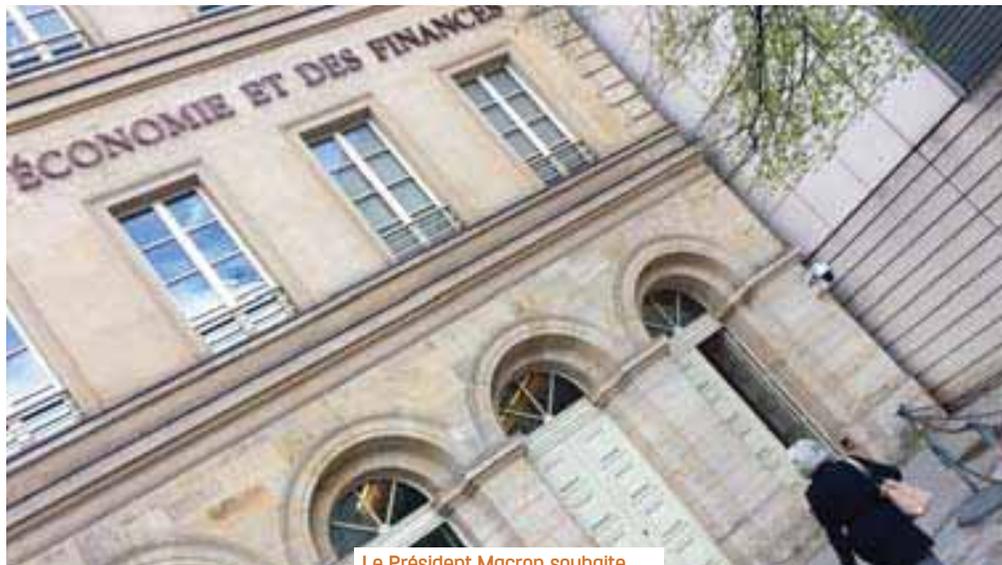
Des incidents étaient survenus près du lycée Saint-Exupéry pendant une journée de mobilisation lycéenne contre les réformes du bac et des lycées.

Une vidéo de l'interpellation faisant suite aux incidents avait été publiée sur les réseaux sociaux révélant une mise en scène dégradante et des propos humiliants tenus hors-champ par un policier. Cette situation avait suscité émotion et indignation. La FSU affirme sa solidarité avec le collectif des familles qui ont porté plainte. Toute la lumière doit être faite sur cette affaire et justice rendue aux lycéen-nes de Mantes.

La FSU rappelle que les revendications et la mobilisation de la jeunesse doivent être entendues et s'oppose à toute réponse répressive à leur encontre.

Fiscalité

Le choix de l'injustice



Le Président Macron souhaite financer une baisse de la fiscalité par l'appauvrissement de l'État et de la protection sociale.

Le mouvement syndical, rejoignant ici celui des Gilets jaunes, n'a jamais été un mouvement antifiscal. Il est partisan d'une fiscalité juste et démocratique au double sens qu'elle doit relever de la volonté des citoyens et citoyennes, et qu'elle s'inscrive dans une logique de justice sociale et de redistribution. Les choix du président Macron se situent aux antipodes.

Tous les sondages d'opinion convergent : les Français-es sont majoritairement favorables au rétablissement de l'im-

pôt sur la fortune, à la création de tranches d'impôts supplémentaires, à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales qui permettent aujourd'hui aux plus riches et aux multinationales de dissimuler leurs revenus et de se soustraire ainsi à la solidarité nationale.

Lors de sa conférence de presse censée clore le Grand débat et par là le mouvement des Gilets jaunes, le Président Macron a choisi de demeurer fidèle à la vision libérale. Il souhaite ainsi financer une baisse de la fiscalité y compris de catégories aisées par l'appauvrissement de l'État et de la protection sociale, à travers par exemple la défiscalisation des heures supplémentaires. En dépit d'un incontestable effet d'aubaine pour les travailleuses et travailleurs en disposant, cette mesure par ailleurs contradictoire avec la création d'emplois sera fort coûteuse pour les caisses de l'État. Elle ne peut que se traduire par une baisse des investissements dans les services publics, alors même que leur renforcement notamment dans les territoires isolés est une demande forte de la population.

D'autres mesures s'inscrivent dans la même logique inégalitaire, mal dissimulée derrière un discours démagogique sur le « matraquage fiscal ». Or rien n'est fait ou presque pour

Aéroport à l'encan

Le projet de loi autorisant la cession d'Aéroport de Paris pour 70 ans vient d'être adopté par l'Assemblée nationale. Même si cette vente va rapporter entre 8 et 10 milliards, ce n'est pas une bonne affaire pour les finances publiques, qui se verront privées des dividendes que rapporte ADP : 173 millions en 2018. Une stratégie de court terme donc, qui va permettre de combler des déficits publics aujourd'hui mais prive l'État de recettes pour 70 ans. Dans l'idéologie libérale, l'État doit se retirer de l'économie, même lorsque cela lui fait perdre de l'argent. Pour une fois unie, l'opposition parlementaire a lancé une procédure référendaire, validée par le conseil constitutionnel : affaire à suivre.

lutter contre la fraude et l'évasion fiscales qui pèsent entre 80 et 100 milliards d'euros par an. Pas question de rétablir l'ISF. Enfin et peut-être surtout, la baisse fiscale touchera le plus démocratique des impôts car le plus proportionnel aux revenus, l'impôt sur le revenu. Il n'est pas envisagé de diminuer les impôts indirects, injustes, non redistributifs mais indolores car peu perceptibles, la TVA par exemple qui rapporte actuellement près de deux fois et demie le produit de l'impôt sur le revenu.

Pour la FSU, ce n'est pas nécessairement de moins d'impôts dont la société a besoin, mais d'une fiscalité plus juste, redistributrice en capacité de financer des services publics pour l'ensemble de la population. ♦

Matthieu Leiritz

Notre dame de Paris : plus de services publics

Le dramatique incendie qui a dévasté la plus célèbre cathédrale de France a provoqué une émotion légitime. Sa médiatisation et la tentative de récupération tentée par Emmanuel Macron de ce drame questionnent cependant. Cet incendie aurait pu aboutir à la destruction totale du monument. Il a pourtant été sauvé par les agent-es du service public qui sont intervenu-es immédiatement, avec une grande professionnalité ont permis d'éviter le pire. Nombreux et nombreuses sont les citoyen-nes ne peuvent à saluer cet engagement à protéger le bâtiment et à bientôt le restaurer. L'État a la responsabilité d'en assurer la reconstruction, mais aussi l'entretien. Comme lui incombe celle de veiller à tous les monuments et sites historiques et culturels. Cela implique d'abonder les emplois de fonctionnaires et d'adopter un budget à la culture à la hauteur des enjeux.



Grand débat

Hiatus

Pour clore le grand débat censé répondre à la crise des gilets jaunes, le président de la République joue « petit bras ». Pas sûr que les mesures pourtant nombreuses qu'il a annoncées, souvent peu précises quant à leur déclinaison, contradictoires et sans beaucoup d'ambition, suffiront à lui rallier l'opinion.

Les retours du Grand débat expriment un sentiment « d'isolement, d'abandon, d'indifférence et de manque de considération » et réclament un meilleur accès aux services publics. Ils appellent au renforcement de la santé et des transports en particulier et à une revalorisation des salaires, des enseignantes et des enseignants par exemple. En regard de ces demandes, le président annonce des « baisses significatives » de l'impôt sur le revenu et une réduction de la dépense publique. Hiatus donc, puisqu'il projette pour l'école des classes ne dépassant pas 24 élèves, une limitation des fermetures d'école et une meilleure formation des enseignants (voir p. 14). Comment financer ces mesures alors que la réforme de l'ISF est toujours en vigueur et que pour répondre au sentiment d'injustice fiscale, le président s'attaque à l'un des impôts les plus justes, pro-

gressifs et redistributifs, avec en corollaire, une diminution de la dépense publique. Autres annonces concernant les retraites: une pension minimum à 1 000 euros et la réindexation progressive des pensions sur l'inflation qui permet juste de ne pas perdre en pouvoir d'achat.

Le président a aussi réaffirmé sa volonté d'accélérer le retour vers le plein-emploi, contredite par celle d'allonger le temps de ceux qui travaillent. Et pour aider les demandeurs d'emploi dans leur quête, Emmanuel Macron en appelle au service public de l'emploi. Encore un hiatus!

La transition écologique n'est pas prise en compte. Rien pour faire face à l'urgence. Le président crée notamment un conseil de la participation citoyenne (150 citoyennes et citoyens tirés-es au sort), qui a vocation à terme à intégrer les rangs de l'actuel Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Première mission: « redessiner toutes les mesures concrètes d'aide aux citoyens sur la transition climatique ». Alors que les solutions pour réaliser cette transition sont connues... ♦

Pierre Garnier

Soutien à Olivier Sillam et à François Flores

Lors des manifestations du mois de mai, des violences policières, qui ont provoqué tensions et affrontements, ont également touché de près deux militants de la FSU. À Paris, le jour de la fête du Travail, quand François Flores, militant de Seine Saint Denis, a été touché par une balle de LBD lors d'une charge de CRS. Il portait pourtant le brassard rouge du Service d'ordre de la FSU Île de France. Indignation et consternation le 9 mai à Nice lors de la journée de mobilisation contre le projet de loi de la Fonction publique. Là, les forces de l'ordre ont interpellé avec brutalité Olivier Sillam, militant investi au niveau national et reconnu dans les Alpes Maritimes pour son engagement syndical, notamment auprès des migrant-es. Gardé à vue 24 heures puis libéré, son état a nécessité 10 jours d'ITT. La FSU soutient et défend François Flores et Olivier Sillam, pour lequel elle exige l'arrêt des poursuites. Elle condamne ces violences policières.

Six mois pour mettre en œuvre les mesures présidentielles

Suite aux annonces du président liées au mouvement des Gilets jaunes, Édouard Philippe a présenté le 29 avril le plan d'action de son gouvernement. De mai jusqu'à l'automne, concertations, lancement de missions ou présentations de projets de loi s'enchaîneront. Une inconnue: le financement des nombreuses mesures. En juin, la baisse « significative » de l'impôt sur le revenu sera détaillée par les ministres de Bercy.

Édouard Philippe lancera le 6 mai « la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions », conférence pour répondre aux critiques des corps intermédiaires sur l'état du dialogue social. À l'ordre du jour: réfléchir à la manière d'« atteindre les objectifs ambitieux en matière de retour au plein-emploi et en matière d'accompagnement des transitions écologiques ».

En juin les collectivités locales discuteront décentralisation et déconcentration, avec l'objectif pour chaque canton d'« un bouquet de services complets, facilement accessibles par nos concitoyens ».

Puis viendront les mises en œuvre du nouveau projet de réforme constitutionnelle, du fonctionnement de la haute fonction publique avec la suppression de l'ENA. Des sujets plus lourds sont aussi programmés comme la réforme des retraites, avec un projet de loi « à la fin de l'été », l'assurance chômage, le projet de loi bioéthique avec la PMA pour toutes, la loi de programmation sur la dépendance... L'été sera social!



Retraité-es : l'injustice perdue

Emmanuel Macron aurait-il enfin pris la mesure de la colère des retraité-es qui, outre leur participation aux actions intergénérationnelles au côté des actifs et des actives, en sont à la septième mobilisation spécifique depuis son élection. Après avoir supprimé la hausse de la CSG pour certain-es, il annonce un retour à l'indexation sur les prix en 2020 pour les pensions inférieures à 2000 euros, en 2021 pour toutes et tous. Ces mesures sont indéniablement dues aux mobilisations unitaires du groupe des 9 et des Gilets jaunes.

Mais le compte n'y est pas face aux milliards pris dans la poche des retraité-es depuis trop d'années. Rien n'est prévu malgré l'inflation et les augmentations. Des millions de retraité-es sont toujours frappés par la hausse de la CSG.

Comment, par ailleurs, accepter que l'on divise les retraité-es en deux camps ? Serait-on riche à 2 000 euros de pension ? L'action « le printemps des retraité-es » dans le cadre du groupe des 9 se poursuit.

Le 20 juin, ils remettront au président la carte pétition qui rappelle leurs revendications :

- indexation des pensions sur les salaires et rattrapage des années passées
- aucune pension inférieure au SMIC
- prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale.



© TRÉPES/ANIA

Écologie

Rapport sur l'effondrement du vivant

Les 130 États membres de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ont adopté, le 4 mai, un rapport qui alerte sur l'effondrement du vivant.

Sur huit millions d'espèces animales et végétales, plus d'un million pourrait disparaître de la surface du globe dans les prochaines décennies. Le rapport montre que l'effondrement de la biodiversité est lié aux pollutions généralisées, notamment chimiques, aux espèces exotiques envahissantes, à l'exploitation minière, aux barrages, à l'urbanisation, au transport routier, aérien et maritime, au tourisme et bien sûr au changement climatique. Mais il montre aussi qu'il est en premier lieu dû à l'agriculture intensive et à la consommation exponentielle de produits d'origine animale, celles-ci ayant entraîné des changements d'utilisation de plus de la moitié des sols des surfaces terrestres libres de glace et l'utilisation massive de pesticides.

Du fait de la croissance démographique et de l'élévation du niveau de vie, la consommation

de produits de l'industrie agroalimentaire à base de viande, de poisson, de lait, d'œufs et de sucres a considérablement augmenté, avec des modes de production néfastes pour l'environnement. Les milieux naturels, notamment aquatiques, boisements et zones humides sont dégradés et détruits. Cela entraîne la déstabilisation du fonctionnement des ensembles naturels et donc leur effondrement. C'est ainsi que ce système mortifère conduirait à une catastrophe alimentaire puisque d'ici à 2025 la disparition de micro-organismes indispensables aux plantes

dans les sols pourrait conduire à une baisse de moitié des rendements.

Ainsi, déforester pour cultiver du soja mangé par des poulets dans un marché mondialisé est une aberration. Seule une mobilisation globale et puissante, des engagements politiques forts pourront changer la donne. Nous en sommes loin, comme le montre le vote par les député-es français-es du report de trois ans de l'interdiction de pesticides contenant des substances prohibées par l'UE après son annulation pure et simple par le Sénat. De bonnes raisons pour agir! ♦

Valérie Sourmaille

Climat et biodiversité, les deux faces d'une même urgence

C'est la première évaluation globale de l'état du vivant. La plateforme intergouvernementale sur la biodiversité fait un constat effrayant. L'ensemble du monde vivant est profondément déstabilisé.

Le rapport est exhaustif : espèces domestiques, services vitaux rendus par la nature, approche de sociétés différentes, lien avec le climat, fondements pour l'action...

C'est un instrument capital de persuasion car la biodiversité, sa complexité, ses enjeux, sont mal appréhendés, d'abord par les décideurs. Des changements radicaux sont nécessaires ; la biodiversité est maintenant politique. Il faut bâtir un nouveau paradigme, et vite. Le monde syndical est lui aussi interpellé. <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

École

Un droit pour tous les enfants

Faire respecter la loi en scolarisant tous les enfants : c'est l'objectif du guide élaboré à l'intention des professionnel·les de l'éducation, par plusieurs organisations dont la FSU et RESF.

Inscrite dans les textes internationaux, notamment la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'obligation de scolarisation rencontre toujours des obstacles : insuffisances structurelles de l'accueil des enfants de migrant·es, stéréotypes, défiance, rejet de l'autre, xénophobie.

Dans ce guide sont compilés les principaux textes de référence. Un argumentaire est développé pour déconstruire les préjugés. Des outils sont proposés concernant toute action utile dans les établissements pour rendre effectif le droit à la scolarisation sur tout le territoire.

Partant des postulats qu'un enfant est un enfant avant



Plusieurs organisations dont la FSU et RESF publient : *Le droit à l'école pour tous les enfants, un petit guide à l'intention des professionnels de l'Éducation.*

d'être un enfant de migrant·e et qu'aucun ne doit être responsable de la situation administrative de ses parents, cette publication se propose d'ou-

tiller les professionnel·les qui, quotidiennement, sont confronté·es à ces problématiques. C'est le sens de l'engagement de la FSU pour une égalité de droits et de faits, pour toutes et tous, avec ou « sans-papiers ». ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Grève

Urgence pour l'hôpital public

La grève débutée le 18 mars à l'hôpital parisien Saint-Antoine s'étend progressivement à d'autres établissements.

Les personnels dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, demandent la création de postes, des locaux sécurisés et une augmentation de salaire de 300 euros net. 8 syndicats de l'AP-HP ont déposé un préavis de grève pour l'ensemble des hôpitaux publics dès le 20 avril. Ils demandent également l'arrêt

des fermetures de services et la titularisation des contractuelles.

Cette crise révèle l'état de dégradation de notre système de santé qui a de plus en plus de mal à répondre aux besoins de la population. La multiplication des plans d'économies a mis l'hôpital en situation de tension permanente. Pour la fédération CGT de la santé et de l'action sociale, « l'épuisement des personnels, qui ne sont plus en capacité de faire correc-

tement leur métier » et indique que « lors de son déplacement à la Pitié-Salpêtrière suite aux événements du premier mai, Madame Buzyn ne s'est même pas intéressée aux salarié·es des urgences en grève et la directrice a demandé que les banderoles des grévistes soient décrochées de la façade de l'hôpital ».

La fédération demande « que la ministre prenne la mesure de la colère des salarié·es et de la gravité de la situation ». ♦

Sandrine Chamrier

Pas de bébé à la consigne

Après le mouvement des professionnel·les d'accueil de la petite enfance du 28 mars, le gouvernement s'était engagé à présenter son projet de réforme des modes d'accueil d'ici fin avril. Aucun texte n'a été rendu public à ce jour mais les inquiétudes sur les orientations de la réforme à venir restent entières. Le collectif « Pas de bébés à la consigne » qui défend un accueil de qualité pour les jeunes enfants et dont des syndicats de la FSU sont membres, a présenté vingt propositions pour une réforme qui se traduise par un véritable printemps des modes d'accueil.

Le collectif appelait parents, professionnel·les de la petite enfance et plus largement citoyen·nes à amplifier le mouvement en manifestant partout en France le 23 mai. Défense des conditions de travail et d'emploi sont au cœur des préoccupations de « Pas de bébés » !



Toulouse

À la suite d'une manifestation intersyndicale pacifique contre la loi Blanquer, une bousculade s'est traduite par une nouvelle arrestation de militants, dont le co secrétaire départemental du Snuipp FSU 31. Les forces de l'ordre ont également procédé au gazage des personnes qui approchaient de la scène. Après un rassemblement de soutien, les deux militants ont été libérés sans charges retenues. La FSU leur apporte, ainsi qu'à toutes et tous les camarades de la section, tout son soutien. Ces intimidations et ces abus doivent cesser.

Plus de services publics, moins de fonction publique

Cherchez l'erreur... ou l'entourloupe



Le projet de loi constituerait une rupture avec la conception du fonctionnaire-citoyen, affaiblirait les garanties des personnels comme le service.

Le Président Macron, le gouvernement et la majorité confirment leur orientation libérale par les transformations en cours dans la fonction publique et la baisse de la dépense publique qui permettent suppressions d'emplois ainsi qu'externalisation de missions et de services publics.

Services publics

Pourtant, alors que la population demande de plus et mieux de services publics sur tout le territoire, des mesures peuvent inquiéter : nouvel acte

de décentralisation, réorganisation de l'administration avec plus de pouvoir et de responsabilités aux préfets de département, développement de guichets uniques comme « France services »... La volonté de remettre plus de fonctionnaires « sur le terrain » est par ailleurs conditionnée à des fermetures

de postes dans les administrations centrales. De telles réorganisations se traduiraient par une aggravation des inégalités sociales et territoriales et par une dégradation des services publics.

Fonction publique

Le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique, contre lequel la FSU et l'ensemble des syndicats ont appelé à la mobilisation le 9 mai, est actuellement en discussion au Parlement.

C'est bien l'ensemble des garanties des personnels contre les risques d'arbitraire hiérarchique ou politique qui en seraient affaiblies considérablement. La suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité favoriserait une gestion opaque et priverait les personnels de recours contre l'arbitraire.

La création d'une instance unique en lieu et place des comités techniques (CT) et

Remise en cause du temps de travail dans la FP

Au cours du débat sur la réforme de la Fonction publique, le ministre Olivier Dussopt a remis en cause les accords sur le temps de travail dans la Fonction publique territoriale. Dans la même logique, il est possible que la majorité affirme le principe d'un temps de travail de 1607 heures annuelles dans la Fonction publique de l'État, ouvrant la voie à la remise en cause des organisations de travail spécifiques et des statuts particuliers. La FSU s'opposera à toute tentative d'augmenter le temps de travail des personnels.

CHSCT, diluerait et amoindrirait la capacité d'alerte et d'intervention dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. Avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de personnels sous contrat, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompus à tout moment. C'est l'égalité d'accès aux emplois publics et la garantie de neutralité et d'indépendance des fonctionnaires qui sont menacées. Cela battrait en brèche la garantie de l'intérêt général, gage de la qualité des services rendus au public. Ce serait de fait le passage d'une Fonction publique de carrière à une fonction publique d'emplois. Ce projet de loi, s'il aboutissait, constituerait une véritable rupture et affaiblirait les garanties des personnels comme le service aux usager-es.

Matthieu Leiritz

Une prime de précarité pour les contractuel-les

Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, s'est déclaré favorable à la création d'une prime de précarité pour les contrats de moins de douze mois. Ces contractuel-les pourront toucher une prime de fin de contrat équivalente à 10 % de leur salaire brut total. Un coût de 500 millions d'euros par an pour l'État pour une mesure qui n'enrayera pas les recrutements en CDD. Cela ne règlera pas davantage les situations des personnes en contrat de deux ans (auxiliaire de vie en école ou attaché-e temporaire d'enseignement à l'université). Plus inquiétant encore, les projets de « contrats de projet » pouvant aller jusqu'à six ans et n'ouvrant droit ni à CDI ni à titularisation.



Colloque FSU

L'avenir de la fonction publique

Rarement dans notre histoire contemporaine la fonction publique à la française aura été autant attaquée, et d'abord par les forces politiques en charge de l'action publique.

Les attaques sont de plusieurs ordres. Il en est de rituels: la Fonction publique, et derrière elle de nombreux services publics, sont envisagés dans la pensée libérale comme des charges, des coûts à la source du « fardeau » fiscal et de l'endettement du pays, un frein à l'attractivité internationale de l'« entreprise France ».

Attaques au nom de l'équité et de l'efficacité: dans une société du risque, de la compétition permanente, en un mot darwinienne, la précarité devient l'horizon du salariat privé. Au nom de quoi la Fonction publique conserverait-elle des « privilèges » tels que la garantie de l'emploi, la certitude d'avancements de carrières, la sécurité d'une aide syndicale tout au long de sa vie professionnelle?

Tout ceci est bien connu. Mais quarante années de propagande libérale et de dégradation des conditions d'emploi des salariés privés et de chô-

mage de masse ne peuvent pas ne pas produire d'effets.

Les fonctionnaires, à force d'être culpabilisés, peinent parfois à être elles-mêmes et eux-mêmes convaincus du lien entre objectifs de progrès social pour toutes et tous, qualité du service public et garanties statutaires. Et il en va de même pour nombre de formations politiques ou d'associations qui se revendiquent de Gauche.

La bataille de l'opinion est donc déterminante.

C'est pourquoi la FSU, dans le contexte de la mobilisation des personnels face au projet de loi

présenté par le ministre Olivier Dussopt, organise le 12 juin à Paris, à la maison de la chimie, un colloque centré sur les missions de la fonction publique dans un projet de société progressiste et démocratique.

Outre des agents et des agents qui témoigneront de leurs missions quotidiennes, plusieurs personnalités développeront leur vision d'une Fonction publique au service d'un progrès pour toutes et tous: Marylise Lebranchu et Anicet Le Pors, qui furent ministres de la Fonction publique, et Daniel Guiraud, maire des Lilas. ♦

Matthieu Leiritz

Les infirmier-es de l'EN mobilisé-es

Le 07 mai, à l'appel du SNICS-FSU et du SNIES-UNSA, plus de 1 000 infirmier-es de l'Éducation nationale venu-es de toute la France ont manifesté à Paris pour dire non au projet de loi pour une école de la confiance sacrifiant la promotion de la santé à l'école. Le ministre de l'Éducation nationale refuse de prendre en considération l'expertise des 8 000 infirmier-es qui œuvrent pour la réussite scolaire de tous les élèves et étudiant-es, s'enfermant dans une vision archaïque et médico-centrée de la santé à l'école en se focalisant sur une idéologie corporatiste, très éloignée des intérêts des élèves dont il a la charge. Ils et elles exigent une politique éducative et de santé ambitieuse au service de la réussite scolaire, l'application des textes de 2015 et leur évaluation.

Journée nationale d'action contre la précarité

La FSU organise le 6 juin, une journée nationale d'expression et de mobilisation des agents non-titulaires de la fonction publique. Au siège de la FSU aux Lilas, la matinée sera consacrée aux témoignages, aux comptes rendus des travaux menés par les différents syndicats et à une déclaration commune. Une conférence de presse est prévue à 11 h 30.

L'après-midi une délégation sera reçue en audience par Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics et un groupe de travail sur les suites de l'action contre la précarité sera organisé. La lutte contre la précarité est un enjeu majeur. Le maintien d'un million de non-titulaires dont la situation professionnelle et personnelle se dégrade, n'est pas acceptable: enchaînement de contrats très courts, CDD, temps incomplets subis, absence d'évolution des salaires, exclusion organisée du CDI, chantage et non-renouvellement des contrats. Beaucoup de situations montrent le non-respect des employeurs publics des textes en vigueur. La FSU demande traitement humain des agents, un salaire qui permette de vivre de son travail, le respect des textes existants, une perspective de titularisation.



SNEPAP-FSU

Le Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire de la FSU (SNEPAP-FSU) est fortement implanté dans les services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Au Congrès national d'Arcachon en mars ont été votés des mandats novateurs :

- La pluridisciplinarité dans les services, par la création et le développement d'autres corps de métiers au sein des SPIP qui viendront enrichir leur expertise.
- Reconnaître la probation comme mission régalienne : les missions du SPIP doivent être protégées, sanctuarisées, pour éviter leur privatisation sauvage.
- Mener un travail d'évaluation pour soutenir au mieux l'arrêt du parcours de délinquance ou de criminalité du condamné.
- La volonté de voir le centre de gravité de l'administration pénitentiaire se décaler du tout carcéral vers la probation.

ENA

Réformer plutôt que supprimer

Emmanuel Macron a frappé un grand coup en annonçant la suppression des grands corps de l'état, une semaine après qu'ait fuitée celle de l'ENA. Du brutal.

« Si nous voulons bâtir une société de l'égalité des chances et de l'excellence républicaine, il nous faut refonder les règles du recrutement, des carrières et de l'ouverture de la haute fonction publique », devait dire à la télévision Emmanuel Macron, le soir de l'incendie de Notre Dame. « C'est pourquoi nous changerons la formation, la sélection, les carrières en supprimant l'ENA et plusieurs autres structures pour en rebâtir l'organisation profonde » devait-il ajouter. « Supprimer » plutôt que « réformer », sous prétexte d'un entre soi et d'un manque de proximité avec le terrain. Pourtant, alors qu'à l'origine, l'ENA a vocation de Service public, on pourrait imaginer qu'elle puisse être réformée dans le sens d'une démocratisation de son accès. Le reproche



Le siège de l'ENA à Strasbourg.

qui lui est fait de formater ses élèves, d'en faire des cadres sans imagination ni créativité pourrait être déjoué en la dotant d'un corps enseignant qui permette d'accroître la diversité idéologique et d'en faire une école de débat et d'invention.

Lieu de formation des cadres de l'état, avec concours d'entrée et de sortie, c'est en son sein que depuis longtemps sont recrutés les états-majors des entreprises privatisées, jadis nationales. L'ENA, comme la haute fonction publique, est à

accorder à la libéralisation du cadre statutaire en cours d'examen au Parlement avec une contractualisation d'emplois de direction. D'où une réforme dans laquelle les questions de ressources humaines seront très prégnantes. C'est bien l'identité des différentes institutions, leur devenir, leur hiérarchie implicite qui se jouent. En réponse au mouvement des gilets jaunes, va-t-on vers l'avènement de la business school pour un new management public dans le fonctionnement de l'état? Les réponses ne sauraient tarder. ♦

Pierre Garnier

Réorganisation

Inspection du Travail : Danger !

Le SNUTEFF-FSU¹ dénonce la création de possibles Directions Départementales Interministérielles (DDI) résultant d'une fusion des services de la Cohésion sociale et des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte).

Du fait de son indépendance, l'Inspection du travail ne peut être sous l'autorité préfectorale comme le seraient ces nouvelles DDI. Outre l'accu-

mulation de missions très diverses et les chaînes hiérarchiques parfois étranges aux compétences métier, la fusion impliquerait donc une séparation des services en charge du Travail et de l'Emploi, dont le lien est pourtant essentiel dans le traitement des restructurations d'entreprises et la mise en œuvre des politiques de l'emploi, la formation et l'insertion. De quoi amplifier encore le mal-être

au travail actuel des agent-es. En effet, alors que douze suicides ou tentatives sont à déplorer en moins de deux ans parmi les inspectrices et inspecteurs du travail, un bilan établi par les médecins préventeurs qui suivent les agent-es des Direccte montre que celles et ceux-ci craignent déjà la perte de leurs missions et du sens de leur travail. Parmi les facteurs de souffrance, sont aussi pointés la

charge de travail, conséquence directe de la suppression de 15 % des postes d'agent-es de contrôle (un-e agent-e pour 10 000 salarié-es d'ici 2022), et le retour et l'accroissement d'objectifs individuels et collectifs.

Inquiétant pour les agent-es comme pour les salarié-es qui font appel à elles et eux. ♦

Valérie Sourmaille

1. Syndicat Unitaire Travail, Emploi, Formation Professionnelle, Économie - FSU

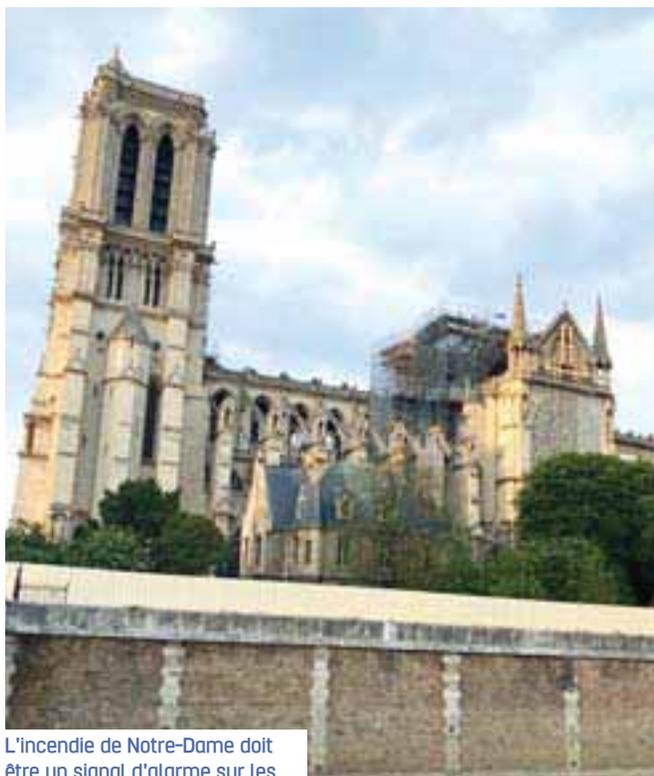
Politique culturelle

L'exception Notre-Dame

L'incendie de Notre-Dame de Paris a donné lieu à une intervention du pouvoir exécutif qui, profitant de l'émotion collective, édicte une loi d'exception qui déroge au Code du patrimoine et discrédite le service public culturel. Sans même attendre les premiers diagnostics sur l'état de la structure, le président Macron, a donc décidé de lancer « son » grand chantier.

Avec l'effet « boule de neige » des médias et des réseaux sociaux, en une semaine, les promesses de dons ont frôlé le milliard d'euros... La question de la souscription et la surenchère à laquelle quelques grandes fortunes se sont livrées en profitant de mesures de défiscalisation avantageuses posent le problème de la place du mécénat privé dans le financement des chantiers patrimoniaux, et, plus généralement de la culture.

Le Président soumet le tempo patrimonial à un rythme politique d'une autre nature, qui n'est sans doute pas sans lien avec la tenue des Jeux Olympiques à Paris en 2024. Or, ce



L'incendie de Notre-Dame doit être un signal d'alarme sur les conséquences des restrictions de postes et de moyens dans toute la chaîne culturelle.

temps devrait comprendre des phases d'étude et d'expertise ainsi que des temps de repos

permettant une stabilisation de l'édifice évalué à un an par les spécialistes.

Pour la FSU, l'incendie de Notre-Dame doit être un signal d'alarme sur les conséquences des restrictions de postes et de moyens dans toute la chaîne culturelle, comme dans les autres services publics, avec une charge de travail maintenue, sinon accrue, et de trop nombreuses externalisations. Une interrogation de fond sur les conditions de travail et de sécurité dans les monuments nationaux, entre autres, doit s'instaurer.

La FSU déplore la multiplication des lois d'exception qui, sous prétexte de répondre à des situations d'urgence, contournent les réglementations et discréditent les services compétents. Elle demande au pouvoir politique

Parcoursup : nouveau bug

Fin mai, des dizaines de milliers de candidats ont vu leurs propositions d'affectation post-bac réinitialisées. Par effet domino, la majorité des candidatures a été concernée par une modification du classement dans les listes d'attente. Le ministère de l'enseignement supérieur, relayé par l'Éducation nationale, a minimisé les faits et se défausse sur les personnels. Cette plateforme est conçue pour organiser la sélection et la concurrence entre les candidats mais aussi entre les formations. Les élèves des voies technologiques et professionnelles sont particulièrement touchés par les absences de proposition. Outil de gestion de flux faute de places suffisantes dans l'enseignement supérieur, opaque pendant des opérations de tri dont les critères restent frappés du sceau du secret, discriminatoire dans ses logiques, Parcoursup est un échec. Il doit être remis à plat.

de revenir sur ce délai arbitraire de cinq ans de donner aux agent-es du service public les moyens, en temps, en budget et en personnels, d'une vraie politique de sauvegarde du patrimoine, et d'une réelle politique culturelle.

Au-delà, une politique culturelle nationale est essentielle si l'on veut préserver la démocratie culturelle, la sauvegarde du patrimoine et l'aide à la création. Les services publics de la culture doivent retrouver des moyens suffisants permettant d'opérer l'ensemble de leurs missions, sur tout le territoire. ♦

Sandrine Charrier

Justice des mineur-es

Le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme ont rejoint les analyses des acteurs et actrices du monde judiciaire s'opposant à l'abrogation de l'ordonnance de 1945. Celle-ci, concernant la justice des mineur-es, privilégie l'éducatif sur le répressif. Elle risque de disparaître par voie d'ordonnances, sans débat. L'absence des mots *éducation*, *mesures éducatives* ou *insertion* du texte voté par la majorité, et les cinquante millions d'euros qui seront consacrés, dans un contexte d'austérité budgétaire, à l'ouverture d'une prison pour enfants et de vingt nouveaux centres fermés éducatifs est sans équivoque. Le gouvernement entérine et accélère la lente évolution de la justice des mineur-es observée depuis 2002 vers plus de répression et d'enfermement. Les professionnel-les luttent pour une justice protectrice et émancipatrice et une réelle redistribution des moyens vers les services éducatifs que sont les unités de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement éducatifs.

Prépa-métiers

Des classes de Troisième « prépa-métiers » pourront être implantées en collège, lycée professionnel ou lycée polyvalent dès la rentrée 2019. Elles remplacent les Troisième prépa-pro actuelles et le DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance). Les élèves auront moins d'histoire-géographie d'enseignements artistiques et de sciences, au prétexte de focaliser leur formation sur les « fondamentaux ». La découverte professionnelle se déroulera en classe entière. Or, il faut un enseignement et un accompagnement renforcés ainsi que des moyens pour réduire les effectifs. La FSU demande un véritable projet de lutte contre le décrochage scolaire plutôt que ce dispositif réduisant l'accès à la culture commune et favorisant la sortie précoce d'élèves du système scolaire via l'apprentissage, et qui participe au démantèlement du lycée professionnel.

Éducation prioritaire

L'observatoire des zones prioritaires fait le bilan

Les 18 mai 2019 l'OZP a organisé une journée nationale. L'occasion pour le président, Marc Douaire, de présenter le bilan d'étape issu des 270 réponses au questionnaire OZP sur l'éducation prioritaire.

Pourquoi l'OZP a-t-elle construit sa propre évaluation ?

Face au silence actuel sur l'éducation prioritaire, nous avons voulu faire le point sur l'investissement des équipes et voir ce qui fonctionne. Pour cela nous nous sommes dotés d'un conseil scientifique, indépendant ayant pour mission d'évaluer la politique éducative en portant un regard sur ce qui fait. Il est composé de chercheurs français et étrangers.

Nous voulons que soit respecté l'engagement ministériel d'évaluation public de 2014 et que le pilotage ministériel prenne en compte cette



Marc Douaire, président de l'OZP.

évaluation publique.

Le rapport de la cour des comptes d'octobre 2018 va-t-il dans ce sens ?

Il ne remet pas en cause la labellisation existante, ce qui est

positif. Il met en évidence les carences du pilotage et prend en compte les réalités locales. Il fait le constat d'une répartition des moyens dépendantes des pressions des élu-es. Il pose l'éducation prioritaire comme le principal outil d'équité, de lutte contre les inégalités scolaires. Comme l'OZP il met en lumière les besoins en formation.

La carte de l'éducation prioritaire qui s'annonce inquiète-t-elle l'OZP ?

Le ministre amalgame l'EP avec le rural et l'outre mer. Il faut selon nous reprendre les éléments de 2014 et les placer au centre d'un débat public et démocratique avec tous les partenaires. Les REP+ ne peuvent pas bouger. Pour les REP il faudra regarder localement. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Premier degré

Nouvelles annonces

Sous la pression des mobilisations enseignantes contre la loi Blanquer, le président de la République a multiplié les annonces à l'occasion de sa conférence de presse du 25 avril.

Tout d'abord, « pouvoir, dans toutes les écoles de la République, de la grande section de maternelle au CE1, avoir des classes à taille humaine, c'est-à-dire qui ne dépassent jamais 24 élèves » a-t-il déclaré, en même temps qu'il annon-

çait le dédoublement des 6 000 classes de grande section en éducation prioritaire. Mesures bienvenues, la France pointant loin derrière les pays comparables de l'OCDE en ce domaine, en contradiction avec la suppression de 1 000 postes au concours pour 2019. Et si la limite pour que la taille reste humaine est de 24 élèves, ce sont les effectifs de toutes les classes qu'il faudra réduire. Ensuite, le prési-

dent a annoncé un arrêt des fermetures d'écoles « sans l'accord du maire ». L'école rurale a déjà payé un lourd tribut pour financer les dédoublements en éducation prioritaire.

Enfin « mieux former les professeurs et rendre leur carrière plus attractive » a-t-il assuré. Deux leviers essentiels actionnés depuis longtemps par les pays dont le système éducatif est plus éga-

litaire que le nôtre. Concernant l'attractivité, Jean-Michel Blanquer peut se répandre autant qu'il le veut dans les médias, sur les salaires, les professeur-es français-es sont payé-es 29 % de moins que leurs homologues des pays comparables.

Le ministère va devoir expliquer rapidement comme il entend procéder pour répondre à ces engagements. ♦

Pierre Garnier



Zoom premier degré

Des mobilisations contre la loi Blanquer

Le mouvement de contestation contre la loi « Pour une école de la confiance » prend un ampleur sans précédent.

Pour Guilaine David, secrétaire départementale du SNUipp35, « En Bretagne des actions réunissant parents, enseignant-es, élu-es convaincu-es que cette loi instaure une école à deux vitesses, foisonnent : réunions publiques, banderoles, nuits des écoles, écoles mortes, distributions de tracts, audience auprès des élu-es,... » Les actions ne se cantonnent pas à celles initiées par les enseignant-es et les parents. Le CAPE, collectif des associations partenaires de l'école publique a publié le 25 avril un manifeste « Quand 20 mois de mesures sont censés faire politique éducative » dénonçant « la conception libérale » et demandant de vrais débats, de l'implication et de la co-construction mobilisant toute la communauté éducative.

Dans le 93, « nous assistons depuis le 19 mars, à la mobilisation des collègues mais aussi des parents, y compris dans les quartiers les plus populaires, explique Rachel Schneider, secrétaire départementale du

SNUipp93, la Loi Blanquer est clairement perçue comme visant à mettre en place, une école inégalitaire notamment avec les établissements publics locaux des savoirs fondamentaux (EPSLF) ». L'annonce de la mise en place de ces super structures (article 6 de la loi) a mobilisé également les maires ruraux de France qui ont rejeté cet article lors de leur assemblée générale à Najac.

À Paris ce sont les menaces de sanctions à l'encontre d'enseignant-es de CP refusant de faire passer les évaluations nationales standardisées, qui ont mis le feu

aux poudres. Pour Jérôme Lambert, secrétaire départemental du SNUipp 75, « le malaise était présent depuis plusieurs mois avec les injonctions, le manque de remplaçant-es, le nouveau management... Ces menaces ont déclenché une exaspération que les parents ont perçue. Ils ont décidé de rejoindre les enseignant-es pour dire stop! »

Le 18 mai a été un moment fort dans cette mobilisation contre la politique menée par le ministre. Ils étaient des milliers à le crier haut et fort dans la capitale. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

CHSCT Ministériel

La FSU a obtenu que les réformes du lycée et du baccalauréat général soient abordées lors du dernier Comité Hygiène, Sécurité et Condition de Travail ministériel. La transformation structurelle du lycée et l'organisation des examens tout au long des deux années de Première et de Terminale vont en effet considérablement impacter les conditions d'exercice des personnels.

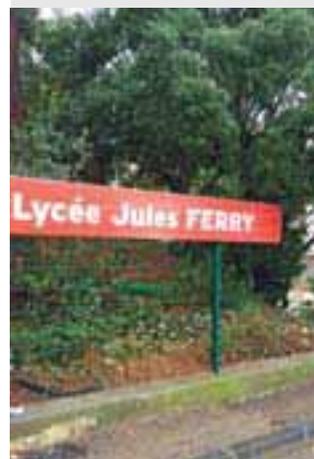
En exposant les risques psycho-sociaux qui découlent des réformes elles-mêmes, des méthodes employées et du rythme choisi pour les imposer à marche forcée, la FSU a prévenu officiellement l'État employeur des risques qu'il fait courir à ses personnels.

Elle continue de demander les conditions d'une véritable politique de prévention primaire des risques professionnels en amont d'éventuelles réformes.

Lycée : aggravation des inégalités

Le SNES-FSU a réalisé une enquête sur les choix d'orientation des élèves actuellement en Seconde générale et technologique. Les résultats sont éclairants : la réforme du Lycée ne remet absolument pas en cause les inégalités sociales et de genre des parcours scolaires, ni les hiérarchies entre ces parcours. Les disciplines scientifiques sont fortement demandées par les meilleurs élèves et délaissées par les plus faibles. Davantage de filles que de garçons choisissent Humanités, littérature et philosophie ; c'est l'inverse pour la physique-chimie. Le lycée du « libre choix » perpétue le poids des contraintes géographiques : les jeunes demandent très majoritairement des spécialités offertes dans leur lycée, et peu celles qui leur imposeraient d'en changer.

Cette réforme ne règle aucun problème, et aggrave ceux qui existent déjà. Elle donne le sentiment de restaurer, sans le dire, les anciennes séries générales A, B, C, D, E, supprimées en 1993 pour cause de hiérarchisation trop forte. Pour la FSU, le principal problème, en termes d'orientation, réside dans le poids de certains déterminismes sociaux (inégalités liées à l'origine sociale, au genre, au niveau scolaire, aux contraintes géographiques...) sur les scolarités. Une réforme pertinente du lycée devrait donc cibler ces problèmes.



L'institut de recherche de la FSU vous propose

Abonnez-vous !

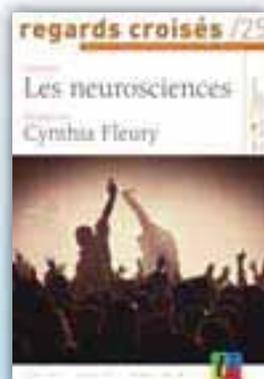
La revue « Regards croisés »

Abonnement trimestriel : 26 €

+

La e-lettre électronique mensuelle

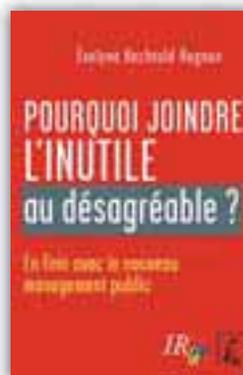
Abonnement gratuit sur le site



Deux livres à découvrir



10 €



10 €

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Hors la classe, c'est classe !



Dossier réalisé par
Sandrine Charrier, Stéphanie Garnier,
Matthieu Leiritz, Marjolaine Rodrigues-Martins,
Valérie Samouille

© MIRA/NAJA

**À l'école, l'éducation est l'affaire de tous les adultes sur tous les temps. Comment la dimension éducative peut-elle être pensée pour contribuer à faire réussir tous les élèves ?
Ouvrons le dossier.**

La notion de vie scolaire prend une dimension officielle dans les années 60, lorsqu'arrivent dans l'enseignement secondaire des enfants de classes sociales qui n'y avaient pas accès auparavant. Face à ces élèves éloignés des codes de l'École, de la culture scolaire, les centres d'apprentissages, les collèges et lycées ont dû ouvrir leurs portes, créer une « vie scolaire » basée sur un fonctionnement et des activités éducatives et sociales. La vie scolaire est alors considérée comme un élément de démocratisation

de l'enseignement, un levier contre l'échec scolaire.

La « vie scolaire » ne se réduit pas à l'accueil des élèves hors temps d'enseignement ou à l'application du règlement intérieur. Elle doit être regardée dans une optique plus vaste, s'inscrire dans un cadre éducatif plus large, un projet éducatif construit et porté par toutes les actions pouvant être initiées à l'École. Ce projet éducatif s'inscrit dans un objectif d'émancipation de tous et toutes. Il implique de réfléchir aux questions relevant du droit, de la loi, de la laïcité, de l'égalité

...

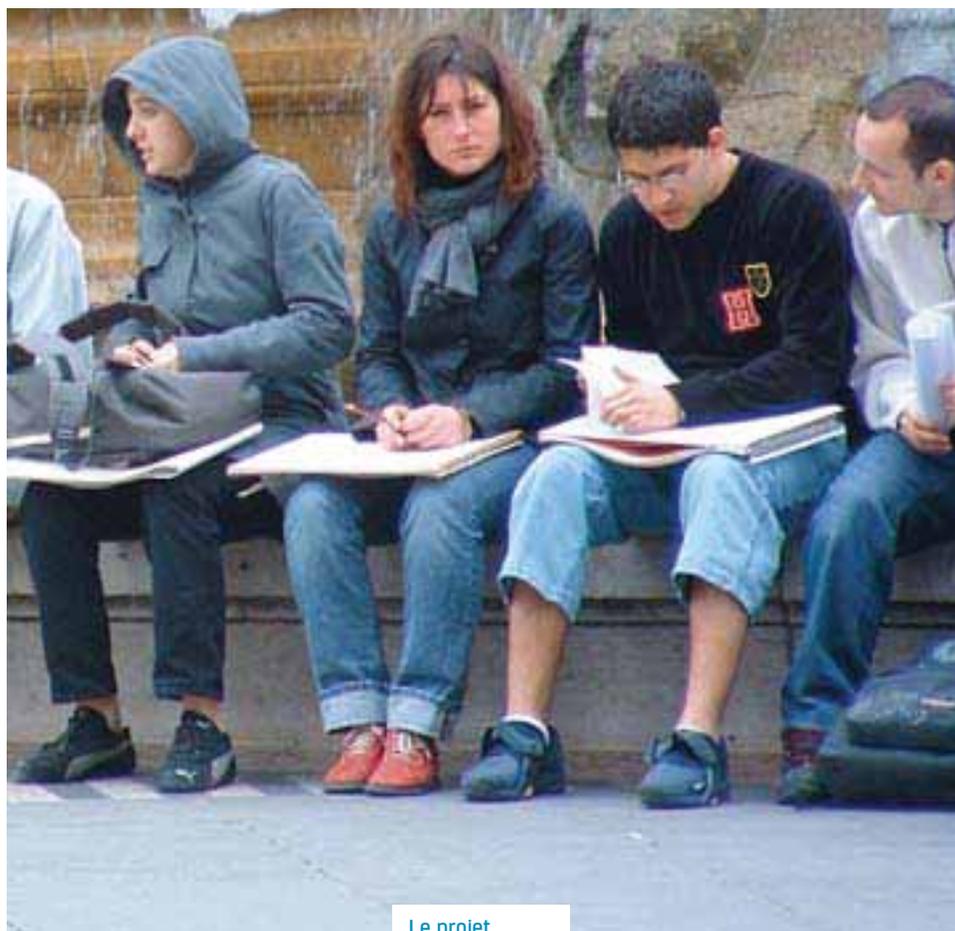
entre filles et garçons, du harcèlement, des valeurs républicaines, de la citoyenneté. Car tout est lié. Vouloir faire acquérir des savoirs aux élèves oblige à considérer l'élève dans sa globalité, dans sa construction de son identité, son inscription dans une histoire familiale, sociale, culturelle.

Pour cela plutôt que d'empiler des circulaires, il conviendrait d'impulser des dynamiques d'équipes pluri-professionnelles propices à la construction de projets, d'actions, dans lesquelles les pratiques professionnelles sont analysées sur un temps institutionnel. Cela passe également par des personnels formés, en nombre suffisant, et par le respect de leurs identités professionnelles.

Des équipes pluri-professionnelles dans lesquelles chacun et chacune, Conseiller-e principal-e d'éducation, assistant-es d'éducation, ATSEM, AESH, psychologues scolaires, assistants et assistantes sociales, médecins et infirmier-es, a un rôle à jouer dans la construction d'un climat scolaire propice aux apprentissages en interrogeant l'ensemble des dimensions dans une démarche systémique.

Ce dossier n'aborde pas toutes les facettes de la dimension éducative développée à l'École et contribuant à la réussite des élèves à l'école, au collège et au lycée. En particulier, les activités qui peuvent s'inscrire dans les temps périscolaires, et un foisonnement d'activités artistiques, culturelles, sportives, scientifiques, linguistiques... qui peuvent être proposées aux élèves.

Vie scolaire : définition et enjeux



Le projet d'école de la FSU est bâti sur la conviction que les savoirs enseignés mais aussi tout ce qui se vit dans les écoles et les établissements sur le temps scolaire, participent ensemble à l'émancipation de la jeunesse.

En 1947, au sortir de la guerre, de l'engagement de jeunes dans la Résistance et les maquis, le plan Langevin-Wallon affirmait : « *c'est la vie scolaire tout entière qui offre les moyens d'élever l'enfant* » et « *la pratique de la vie sociale* » peut seule faire acquérir « *le respect de la personne et des droits d'autrui, le sens de l'intérêt général, le consentement à la règle, l'esprit d'initiative, le goût des responsabilités* ». Il était clair alors que l'école devait donner aux élèves « *une part de plus en plus grande de liberté et de responsabilité, dans le travail de classe comme dans les occupations de loisirs* ». Quand en 1965 l'expression *vie scolaire* prend une dimension officielle avec la création d'une inspection générale particulière, il s'agit de répondre, dans les centres d'apprentissage, ancêtres des LP, à l'afflux d'internes de

milieu modeste qu'il faut occuper notamment le dimanche. Dans les années qui suivent, il s'agira aussi de faire face aux difficultés liées à une forte progression de la scolarisation dans les collèges et lycées, et à l'introduction de la mixité. En incluant les actions pédagogiques de soutien et d'approfondissement, en cherchant à aider une population scolaire plus nombreuse à s'adapter au système, la vie scolaire tend alors à rendre réelle et efficiente la nécessaire démocratisation de l'école.

La responsabilité de l'école dans l'éducation de la jeunesse

Cette continuelle évolution prouve, si besoin en était, que l'école cherche à s'inscrire dans son époque.

Si elle n'est pas la seule à la porter, l'école a en effet une responsabilité essentielle dans l'éducation de la jeunesse, car elle seule s'adresse à l'ensemble des jeunes, et est garante de valeurs, de principes, de droits communs à toutes et tous. Elle a une même mission auprès de tou-tes celles et ceux qui sont soumis-es à l'obligation scolaire : celle de les instruire, de les éduquer et de les former à devenir des citoyens et citoyennes libres et éclairés.

Le temps scolaire hors-classe

Ce qui relèverait d'un pôle pédagogique ou d'un autre, éducatif est régulièrement envisagé distinctement, voire quelquefois contradictoirement.

À l'opposé de cette dichotomie, le projet d'école de la FSU est bâti sur la conviction que les savoirs enseignés mais aussi tout ce qui se vit dans les écoles et les établissements sur le temps scolaire, participent ensemble à l'émancipation de la jeunesse.

Son action vise alors à obtenir les moyens de rendre effective une école qui fait vivre la démocratie, dote les élèves de droits, favorise les échanges et partage les valeurs d'égalité, de tolérance, de refus de la peur de l'autre, en classe comme dans tous espaces et de vie scolaire.

Les conditions de la réussite

Cela passe notamment par des effectifs de classe moins chargés et des d'équipes pluri-professionnelles formées et en nombre suffisant. CPE, assistant-es d'éducation, ATSEM, AESH, enseignantes et enseignants, psychologues scolaires, assistantes sociales et assistants sociaux, médecins et infirmier-es, toutes et tous ont un rôle à jouer pour accompagner au plus près les élèves qui en ont besoin et maintenir un climat scolaire serein, propice à l'enseignement et à l'apprentissage.

Enfin, pour qu'enseignements et vie scolaire soient articulés de façon cohérente et prennent sens pour les élèves, un temps de concertation régulier sur le temps de travail est indispensable. ♦

Un nouveau type d'établissement ?

Bien que le Sénat ait rejeté les EPLESF, il n'est pas exclus que des expérimentations puissent avoir lieu. Avatar de la loi « Pour une école de la confiance », les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) auraient rassemblé écoles et collège dans la même structure, et ce, alors qu'aucune expérimentation des « écoles du socle » ou « cités scolaires » actuelle n'a fait l'objet d'une évaluation ; la structure des écoles et collèges concernés serait profondément modifiée pour « faciliter le parcours et le suivi individuel des élèves ». L'EPLSF pourrait être mis en place au gré des collectivités locales, probablement davantage en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville, sous le label « cité éducative ».

Les EPLESF que la FSU récuse pose notamment des problèmes de pilotage des établissements, de statut des personnels.

La vie scolaire comprise comme moyen de l'action éducative, concerne forcément les premier et second degrés. Or, les organisations

sont fort différentes avec dans le second degré des CPE et AED qui interviennent dans le cadre de missions spécifiques. Ces personnels auraient-ils à intervenir dans le cadre des écoles ? Les enseignantes et les enseignants auraient-ils un alourdissement de leurs missions pédagogiques et éducatives actuelles à la fois dans les premier et second degrés ?

Une réflexion sur la notion de vie scolaire commune au sein des écoles, des collèges et lycées n'est pas nouvelle. Les rectorats cherchent depuis plusieurs années à théoriser une approche commune en termes de structures de type « écoles du socle », ne serait-ce qu'à des fins gestionnaires et de mise en place de politiques académiques. La FSU ne laissera pas le champ libre aux tenants d'une vision managériale des métiers car la réflexion engagée par l'administration va nécessairement dans le sens d'une redéfinition des tâches des uns et des autres. ♦

La vie scolaire comprise comme moyen de l'action éducative, concerne forcément les premier et second degrés. Mais les organisations sont différentes.



L'action éducative, au service des élèves



La vie scolaire comprise comme moyen de l'action éducative, et comme un « instrument de socialisation » concerne les écoles, collèges et lycées.

Pouvoir, en tant qu'élève, bénéficier de regards croisés et être accompagné dans sa vie scolaire et personnelle est une richesse reconnue par tous les partenaires du système éducatif. La vie scolaire comprise comme moyen de l'action éducative, et comme un « instrument de socialisation » concerne les écoles, collèges et lycées.

Ces regards complémentaires portés sur l'élève participent de la prise en charge globale de sa formation, d'autant plus nécessaire dans un contexte d'aggravation des inégalités. Les personnels des équipes pluri-professionnelles y participent selon la spécificité de leur métier. Des espaces et des temps d'échange entre ces professionnel-les, sont indispensables pour construire cette complémentarité.

Ce temps du travail en équipe doit être reconnu institutionnellement, et l'organisation des collectifs de travail laissée à leur discrétion. Ce temps doit être intégré au temps de service sans réduire les temps d'enseignement dus aux élèves. Des dispositifs tels que la pondération REP+, permettant aux personnels de travailler en équipe sur leur temps de service doivent être généralisés.

Des modalités d'organisation du travail collectif

Dans ces perspectives, des modalités d'organisation du travail collectif et des temps de formation sur établissement ou bassin pourraient être co-construits dans une démarche qui implique tous les personnels, en accord avec eux.

Des possibilités nouvelles de formations, notamment conjointes, doivent être inscrites afin de permettre aux équipes de mettre en place des groupes de réflexion sur leurs pratiques à l'échelle d'une discipline, d'une école, d'un établissement ou d'un métier (CPE, PsyEN, ATSEM, AESH, assistantes sociaux-les, infirmiers-ères, enseignant-es, personnel d'animation...) avec des moyens horaires spécifiques.

La notion de climat scolaire ne peut se résumer aux seules questions de sécurité, de violence et de harcèlement, même si ces dernières sont de plus en plus prégnantes et génèrent de la souffrance. La dimension éducative de cette notion (citoyenneté, cohésion sociale, engagement

L'école primaire, lieu de vie

L'école inclusive

Permettre l'inclusion dans sa dimension d'action éducative suppose la mise en place d'adaptations organisationnelles et pédagogiques utiles à l'ensemble des élèves (enseignants spécialisés à disposition des équipes, formation et remplacement des AESH, augmentation du nombre de référents...), ainsi que le maintien de la palette des lieux de scolarisation au-delà de la classe ordinaire. Les équipes de suivi de scolarisation dans lesquelles les enseignants, les CPE, les psychologues de l'éducation nationale des premier et second degrés ont toute leur place, doivent disposer des moyens de concertation nécessaires pour suivre la scolarisation des enfants et adolescents, participer aux réunions de suivi de scolarisation et proposer si besoin en accord avec les familles et en lien avec l'enseignant référent des évolutions du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

associatif ou autre) doit être investie, y compris par le rappel aux règles collectives de fonctionnement.

La place de l'association sportive

Les fonds lycéens et la création d'un fond de vie collégienne doivent permettre d'enrichir l'animation socioéducative, la prise d'initiatives et d'engagement des élèves. Il convient notamment de renforcer la place de l'association sportive. Des espaces de discussion doivent être créés dans chaque collège et chaque lycée afin que le plus grand nombre d'élèves se saisisse de la question du « vivre ensemble ». Améliorer le cadrage des conseils de la vie collégienne et lycéenne, Renforcer les foyers socio-éducatifs, les Maisons des lycéens et lycéennes et les pratiques associatives dans chaque établissement scolaire permettrait de faire accéder le plus grand nombre d'élèves à l'autonomie. ♦

L'école primaire est un lieu de vie. Les enseignants, dont la manière d'enseigner a des conséquences éducatives, y assurent l'accueil, surveillent les récréations, parfois les temps de midi, et se sentent responsables des comportements des élèves au quotidien.

Mais l'éducation y est aussi l'affaire de tous les adultes qui y interviennent, sur tous les temps. Que l'enfant se sente respecté, en sécurité, estimé, relève pour une grande part de la dimension éducative. C'est une condition majeure pour qu'il accepte de prendre le risque de s'essayer dans des apprentissages de plus en plus élaborés, pour grandir et réussir.

Quand des élèves n'ont pas tous les codes et ne savent pas ce qui se fait ou pas, l'équipe d'école peut être amenée à travailler plus spécifiquement la dimension éducative. Construire avec eux des règles du vivre ensemble, qui s'appliquent à tous les espaces et temps où les élèves sont dans

l'école, permettra de combattre le sentiment d'injustice pouvant se développer quand certains enfants essaient de s'affranchir de ces règles. Organiser des conseils de vie réguliers par exemple où l'on règle un différend, où l'on discute d'un projet, donnera chair au projet éducatif et portera, à condition que la parole de l'enfant soit toujours considérée et que les décisions prises soient appliquées. Les débats philosophiques permettent eux aussi expression, écoute et prise en compte de points de vue différents. Il ne s'agit pas de s'immiscer dans les consciences personnelles mais de donner les moyens de penser en toute indépendance. Travailler à construire des citoyens éclairés en quelque sorte!

Il paraît en outre indispensable que l'école mette en œuvre à son échelle les valeurs qu'elle promeut. Pour cela les adultes qui y interviennent, en lien avec les parents, ont à travailler avec le souci d'une cohérence éducative. ♦

Sylvie CHEVILLARD :

« Permettre à des enfants qui ont commencé à se construire de réussir »



Sylvie Chevillard, a été enseignante en maternelle et conseillère pédagogique. Militante au GFEN, membre ESCOL Paris 8.

Comment tenter de définir le sens de la dimension éducative à l'école maternelle ?

Il s'agit d'une volonté des adultes, quel que soit leur statut, de permettre à des enfants qui ont commencé à se construire de réussir. Tous les enfants arrivent à l'école différents, tous sont porteurs de quelque chose. La dimension éducative c'est la prise en compte de cet enfant personne à part entière, avec déjà une expérience. L'adulte pense à un être en devenir et intervient de manière positive et bienveillante, sur les plans physique, affectif, relationnel, psychologique. Garantir un milieu sécurisé, au sens où les enfants se sentent « autorisés à », où ils peuvent prendre des risques est essentiel pour éviter l'échec et grandir.

Comment font les adultes qui entourent l'enfant à l'école ?

Créer de la confiance passe par des manières de dire et de faire. « Tais-toi, tu sais pas ! » tombe comme un couperet pour l'enfant quand prendre le temps de reformuler permet de le faire grandir. Les adultes ont des façons complémentaires de concevoir l'éducatif selon leur statut. Lors de la collation par exemple, les ATSEM sont au plus près des enfants, avec une attention aux contraintes domestiques, à la sécurité, quand les PE ont plutôt tendance à traiter la situation en amont des apprentissages, en guidant et en mettant en mots. Les projets où les parents sont amenés à intervenir à l'école pour que toutes les cultures d'origine soient reconnues sont un levier puissant pour éviter les conflits de loyauté qui mettent les enfants en difficulté dans leurs apprentissages.

Christine Focquenoy Simonet : « Le CPE coordonne le suivi individuel et collectif des élèves »

Christine Focquenoy Simonet, CPE et formatrice, docteure en histoire contemporaine, chercheuse associée au CIREL, Lille 3 et au CREHS, Artois.

Les professeurs et les CPE ont une relation éducative à l'élève. Est-elle de même nature ?

La visée émancipatrice est identique, mais la relation éducative ne prend pas la même forme. Le ou la CPE est moins contraint-e par le cadre de la classe et appréhende l'élève dans sa globalité. Il initie des projets avec les élèves, les délégués, les élus (CVL, CVC) mais aussi des projets interdisciplinaires avec les enseignant-es. Le ou la CPE a, plus souvent, des situations d'entretiens individuels, avec l'élève et sa famille, mais aussi des interventions en classe. L'écoute est un des outils professionnels du

CPE au service de la scolarité et l'épanouissement de l'élève.

CPE, AED, PSY-EN, assistants sociaux, infirmier-es, médecins, enseignant-es... comment coordonner l'écoute et l'attention portée aux élèves par ces différents personnels ?

Le ou la CPE se situe à un point nodal : il ou elle coordonne le suivi individuel et collectif des élèves ; il partage son savoir spécifique avec ses différents partenaires. La coopération fait partie des gènes identitaires des CPE. Leur action doit s'inscrire dans une politique éducative réfléchie et cohérente, avec des temps

de communication et de réflexion entre les membres de l'équipe, où chacun et chacune apporte sa vision de l'élève.

Comment les CPE « enseignent-ils à vivre », selon votre expression, en référence au titre d'un livre d'Edgar Morin ?

Cela pose la question du sens. Les CPE tissent du lien entre les savoirs scolaires et la « vraie vie » et contribuent à la formation du futur citoyen. Ils ont aussi un rôle important pour raccrocher les élèves éloignés de la norme scolaire. Avec ses partenaires, ils doivent relever le défi de la démocratisation de l'École. ♦



Christine Focquenoy Simonet publie deux livres à paraître, aux Presses universitaires du Septentrion : *Du surveillant général au CPE (1847-1970). Entre figures littéraires et données archivistiques* et *Le CPE et les élèves. De la clôture scolaire à l'éthique de l'accompagnement.*

Le rôle du conseiller principal d'éducation

Personnels du service public d'éducation du secondaire, les CPE concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer les élèves.

Leurs missions visent, sous l'autorité du chef d'établissement, à organiser et animer la vie scolaire dont ils et elles sont les référent-es ; organiser le service et contrôler les activités des personnels chargé-es des tâches de surveillance ; assurer, en association avec les enseignant-es le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation et, en collaboration avec les personnels enseignant-es et d'orientation, conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation. Inscrivant chacune de ces missions dans la politique éducative de l'établissement, les CPE jouent un rôle essentiel dans la vie des élèves et dans le fonctionnement des établissements. Par le dialogue et l'écoute des élèves, le renforcement du lien avec leurs familles, ils et elles accompagnent les jeunes dans leur vie scolaire et personnelle, luttant en cela contre les difficultés comportementales, les conduites à risque, l'échec et le décrochage.

Par ailleurs, leurs propositions en termes d'accueil et de vie collective et leur accompagnement des élèves dans l'apprentissage de la citoyenneté (notamment en les informant de leurs droits et responsabilités et de la capacité à les exercer dans les espaces de vie scolaire et en formant les délégué-es), jouent un rôle primordial dans la qualité du climat scolaire, lui-même s'avérant, au sein des établissements, plus ou moins favorable à l'enseignement et aux apprentissages.

La place centrale des CPE dans le bon fonctionnement d'un établissement nécessite leur présence partout. La création de postes en nombre suffisant est une absolue nécessité.



Caroline Veltcheff : « On se préoccupe de la qualité du climat, de la perception de chacun »

Pour Caroline Veltcheff, il est nécessaire que tous acteurs de l'École avec les partenaires construisent des projets solidement réfléchis et ciblés pour améliorer la qualité de la vie à l'École.

Y a-t-il un lien entre vie scolaire et climat scolaire ? Comment le définissez-vous ?

La notion de vie scolaire est typiquement française. On ne la retrouve pas dans les autres pays. Elle s'est construite de façon dichotomique. Notre système a du mal à intégrer les deux dimensions que sont enseigner et éduquer. La vie scolaire s'est imposée en France dans le champ assez restreint du second degré. Le cadre de vie scolaire s'établit selon le temps passé dans l'établissement en dehors des enseignements. Que met-on derrière cette notion de vie scolaire ? Est-elle un service ? Définit-elle les normes s'appliquant au temps, à l'espace, aux relations ? Une organisation ? Et quel lien entre éducation et pédagogie ? Le cadre théorique est-il suffisamment défini pour les professionnels ?

Le climat scolaire renvoie quant à lui à un jugement. Celui de ce qui se passe à l'école, de la vie à l'école. On n'est plus sur le faire mais sur la perception de chacun de ce qui est fait. On introduit une dimension subjective et on l'assume. La définition de la vie scolaire que je défendrais c'est une notion dans laquelle on se préoccupe de la qualité du climat et dans laquelle on fait attention à la perception de chacun.

Dans vos interventions vous dites souvent « il faut faire peu, peu d'actions, peu de projets, mais très bien ». Pouvez-vous préciser ?

Cela veut dire qu'il faut éviter trop d'actions qui sont mises en œuvre de manière peu réflexive. Je propose une méthode systémique climat scolaire. Prenons un exemple. La création d'un espace de repos pour les élèves. Appliquer une méthode sys-



Caroline Veltcheff est chargée de la politique de pro-action par le climat scolaire au sein de la mission ministérielle de prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire.

témique, c'est savoir que les choix qui seront faits à chaque niveau de la mise en place auront un impact sur les sept facteurs du climat scolaire. Impact sur l'équipe, sur le règlement, sur les familles. C'est interroger l'ensemble des dimensions pour éviter de mener un projet dont la viabilité serait menacée dès l'idée avancée.

Cela oblige à une collaboration collective, une réflexion sur l'objectif de culture commune, un retour sur les pratiques, faire le point sur tout ce qui est fait et qui concourt au

« Cela oblige à une collaboration collective, une réflexion sur l'objectif de culture commune »

projet pour chercher à améliorer, compléter, compenser les manques éventuels.

Enseigner et éduquer, deux dimensions indissociables ? Quelle place pour les savoirs ?

Prenons un exemple. En histoire l'enseignant a choisi de travailler sur une femme qui a lutté pour les droits des femmes. Dans la séquence, il en profitera pour interroger la mixité dans le collège, le règlement, la tenue vestimentaire et ce qui est toléré voire interdit. La séquence se construit donc dans un collectif de travail avec les professionnels de l'établissement (CPE, Profs, infirmiers, assistantes sociales, agents,...) et les partenaires (familles, associations, élus...). ♦

CNRS

Une loi de programmation pour les 80 ans

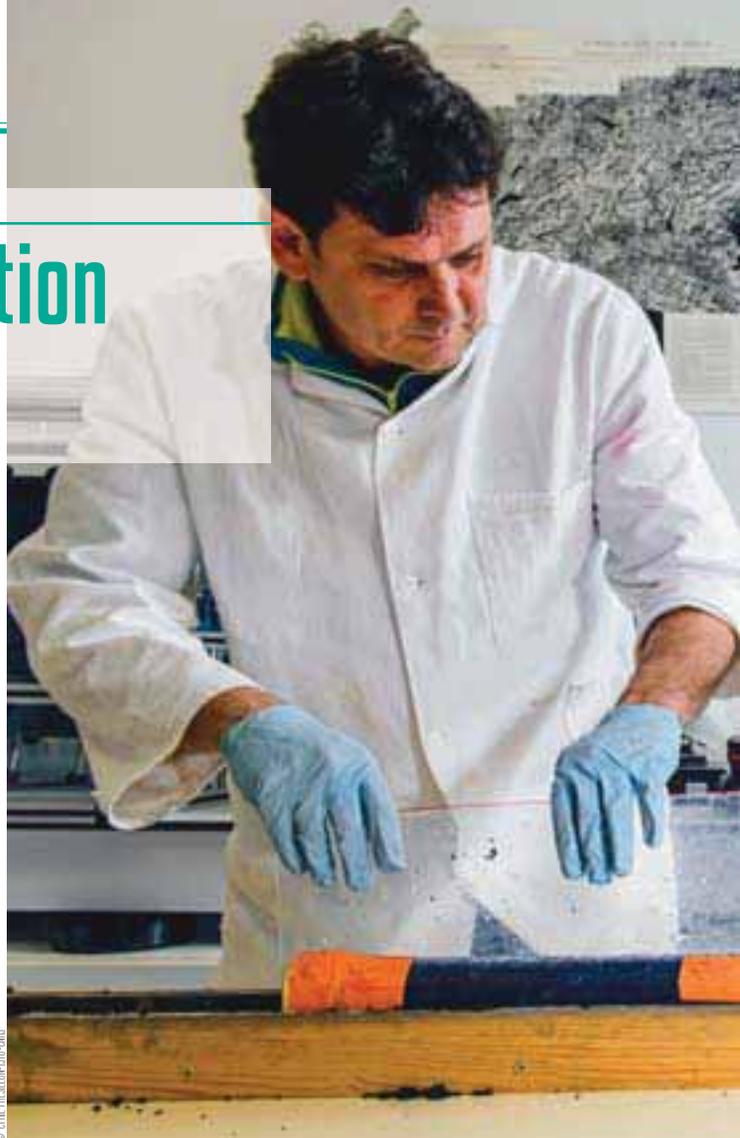
Une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche est en cours d'élaboration. Annoncée lors du lancement des célébrations des 80 ans du CNRS en février elle répond à une demande récurrente des scientifiques. Dans un contexte de restrictions budgétaires, elle ne devra pas décevoir.

Le 1^{er} février, à l'occasion du lancement des cérémonies des 80 ans du centre national de la recherche scientifique (CNRS) à la Mmutualité, le premier ministre a annoncé l'élaboration d'un projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche. À l'heure où les défis pour l'avenir de la planète ne pourront se traiter sans la recherche, cette annonce n'a pas apporté suffisamment de réponses en termes de moyens alloués pour rassurer la communauté scientifique. Depuis quinze ans cette dernière réclame une loi de programmation pluriannuelle. En 2003 le projet d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation

avait mobilisé les acteurs et actrices de la recherche avec le mouvement Sauvons la recherche. Il revendiquait une hausse du budget de la recherche à 3 % du PIB. Objectif repris dans la stratégie Europe 2020 du traité de Lisbonne. Les moyens alloués n'ont jamais atteint cet objectif. Aujourd'hui ce sont 0,8 % et 1,45 % du PIB qui sont consacrés à la recherche publique et aux partenariats publics privés. On plafonne à 2,25 % du PIB.

Un appel commun européen

En octobre 2018, six présidents d'organismes européens de recherche, dans un appel commun, « *le savoir, moteur de l'Europe* », considéraient « *qu'augmenter les budgets consacrés à la recherche est le seul moyen de maintenir notre positionnement vis-à-vis de nos concurrents qui de leur côté accroissent massivement les financements alloués à la science* ». Alors que la science doit relever d'importants défis pour l'avenir de la planète tel



© CNRS RECHERCHES PLUS

le réchauffement climatique, comment le CNRS, pourtant considéré comme une des plus grandes instances de la recherche, va-t-il pouvoir conserver sa pôle position et faire face?

Depuis sa création en 1939 le CNRS a connu bien des évolutions. Pensé au départ comme un simple coordinateur de l'activité des laboratoires, il en est devenu au fil des années le chef d'orchestre, participant à la création d'instituts et laboratoires aussi prestigieux que l'Inserm, le CNES, l'INRA... En 1984 le statut de fonctionnaire pour les chercheurs et les chercheuses, les ingénieur-es et les technicien-nes est acté, suite à la loi Chevènement, marquant une avancée sociale. Mais depuis quelques années, il doit faire face aux désengagements financiers de l'État.

La future loi de programmation permettra-t-elle de rattraper les retards? Le calendrier annoncé, précise que les acteurs et actrices de la communauté scientifique seront associé-es à l'élaboration du projet de loi, mais l'absence d'éléments concernant les objectifs et l'enveloppe budgétaire inquiète. Ainsi les moyens nécessaires au rattrapage budgétaire avec des recrutements de chercheur-es et ingénieur-es ne sont pas à l'ordre du jour. Au contraire la loi de programmation de finances 2018-2022 prévoit la suppression de 340 postes de titulaires.

Trois groupes de travail

La consultation engagée par le gouvernement est organisée autour de 3 groupes de travail : financement, attractivité des carrières et, compétitivité.

Le WEB pour relier les laboratoires

Le WEB (World Wide Web) a été créé en 1989 par Tim Berners-Lee, un informaticien britannique de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Le concept du WEB avait pour objectif de permettre de partager des informations au niveau mondial entre les laboratoires, instituts et universités de physique de tous les pays. Mais il faut attendre septembre 1992 pour que cette invention soit présentée lors d'une conférence scientifique organisée conjointement par le CERN et le CNRS. Wojciech Wojcik, ingénieur du CNRS, utilise alors cette technologie pour créer le premier serveur français. La première page WEB verra le jour, issue d'un travail conjoint réalisé avec Daniel Charnay, ingénieur réseau.



Découpe longitudinale d'une carotte sédimentaire prélevée dans une chambre à sable, avant son analyse à l'Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO).

Les discussions devraient aboutir à un projet de loi avant la fin de l'année. Mais, remarque Patrick Monfort, secrétaire du SNCS-FSU, « les organisations syndicales n'ont pas été invitées. Cela en dit long sur l'importance que le gouvernement accorde au dialogue social ». Le syndicaliste, s'inquiète aussi de « l'orientation managériale », estimant que « les carrières et les salaires relèveront d'un mérite évalué par des personnes qui ne seront ni employeur, ni représentant des salarié-es ».

Au niveau du financement, le choix a été fait par les gouvernements successifs de privilégier la formule des appels à projets, qui ne dégagent aucune ressource. Or, par

manque de moyens, seuls 10 % des projets soumis aux appels à projet, en particulier de l'ANR, sont financés. Pour Patrick Monfort « il faut augmenter le taux de réussite des projets soumis au moins à 25 % et augmenter le financement de base des laboratoires à plus de 50 % de leurs besoins. C'est possible en attribuant à la recherche 1 milliard d'euros supplémentaire par an pendant dix ans ! ».

Une loi pour 2021

Quant au développement du partenariat public/privé, malgré un système d'aide publique extrêmement généreux (6 milliards d'euros de crédit d'impôt recherche par an concédés aux entreprises), il stagne. Pour le secrétaire général du SNCS-FSU, « la politique gouvernementale ne parvient pas à créer des partenariats avec des entreprises de taille petite ou moyenne. En outre les entreprises comme les banques refusent d'investir ». Les mesures incitatives existent mais ont peu d'impact. L'annonce de la loi de programmation pour 2021 s'est faite dans ce contexte. Les suppressions de postes programmées, le recours accru

Antoine Petit, « Depuis sa création, le CNRS a accompagné les grandes mutations de la société »



Antoine Petit, président-directeur général du CNRS.

Depuis 80 ans nos connaissances bâtissent de nouveaux mondes », pourquoi cette devise ?

Nous avons voulu signifier que la science est présente dans toutes les activités humaines, qu'elle nous fait avancer dans tous les domaines, qu'elle est fondamentalement un facteur de progrès. Les connaissances produites par le CNRS ont une implication dans la construction non pas d'un nouveau monde, mais de nouveaux mondes, au pluriel. Depuis sa création, le CNRS a accompagné les grandes mutations de la société et continuera de le faire. La science a formidablement transformé nos vies. Les attentes qu'elle suscite restent immenses, le CNRS en est conscient.

Le premier ministre a annoncé une loi de programmation, qu'en attendez-vous ?

L'ensemble de la communauté scientifique est intéressé par cette opportunité. Il va falloir que ce soit une grande loi et au CNRS nous nous mobilisons pour cela. Nous avons écrit à tous les directrices et directeurs d'unités de recherche pour leur demander de faire remonter leurs propositions. Il est important que la communauté scientifique entre dans une démarche de co-construction, pour que cette loi intègre les éléments essentiels aux yeux des scientifiques. Ce qui sera important aussi, ce sont les moyens. Il n'y a pas de miracle, une loi de programmation pluriannuelle sans moyens n'aurait qu'un faible intérêt.

Le CNRS a investi toutes les disciplines scientifiques, qu'est-ce qui lui donne de la cohérence ?

Si on prend en compte l'ensemble des personnels de nos partenaires, les permanents et les non-permanents, les doctorants... Nos 1000 laboratoires accueillent près de 120 000 personnes. Ce qui fait la force du CNRS c'est d'avoir en son sein l'ensemble des disciplines. Quand on s'intéresse à des questions sociales ou industrielles, il faut être capable d'apporter des réponses pluridisciplinaires. Les questions posées par la société civile ne sont pas des questions disciplinaires. Prenons l'intelligence artificielle, le changement climatique, la radicalisation, si la science veut apporter des éléments de réponse pertinents, il faut qu'elle fasse collaborer des chercheurs venant des sciences dures avec des chercheurs en sciences humaines et sociales. Bien entendu, les recherches pluridisciplinaires doivent s'appuyer sur des recherches disciplinaires de qualité.

aux contractuel-les, l'absence de chiffrage budgétaire de la loi ont questionné certaines des participant-es à la cérémonie de la Mutualité qui arboraient un badge de protestation. Pour que la France ne devienne pas une nation de second plan au niveau recherche. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Le Printemps fait venir les Comédiens

C'est le premier festival de l'été, et le second en importance après Avignon. Du 31 mai au 30 juin, le *Printemps des Comédiens* ouvre magnifiquement la saison. Son directeur, Jean Varela, fait venir à Montpellier les plus grands metteurs en scène contemporains, Frank Castorf (*Dom Juan* de Molière, notre photo), Julien Gosselin (*Le marteau et la faucille* d'après Don DeLillo), Simon Mc Burney (*La Cerisaie* de Tchekhov). Des auteurs sensibles comme David Lescot et son hommage à Nina Simone avec *Une femme se déplace* et Pascal Rambert qui, avec le chorégraphe Rachid Ouramdane, compose *Mont Vérité*, hymne à la beauté, à la liberté, sont également invités. Grand nom de la nouvelle génération, Cyril Teste revient avec son collectif MxM pour son adaptation du film de John Cassavetes *Opening Night*. En se mesurant à l'œuvre du cinéaste américain, il signe le retour sur scène d'Isabelle Adjani. Jean Bellorini consacre à Proust *Un instant*, élégante digression inspirée de *La recherche du temps perdu*. Dans *Tous des oiseaux*, Wajdi Mouwad écrit les douleurs de l'ennemi à travers le récit d'Eitan, jeune scientifique confronté à un violent conflit avec son père... Sylvain Creuzevault, pour *Banquet Capital*, s'est inspiré de Marx pour revenir sur le renversement de Louis-Philippe au cours duquel la question sociale du travail a surgi dans la sphère politique. Les arts du cirque ont une belle place grâce au lieu magique qu'est le Domaine d'O. Avec ses cinq scènes, il n'accueille pas moins de trente-cinq spectacles, des animations, une librairie, un restaurant, et la fête de la musique pour un mois complet de fêtes culturelles et populaires.



Circulation(s), images d'Europe

Depuis 2005, les éditions du festival Circulation(s) se suivent sans jamais se ressembler. Dans les bâtiments du CentQuatre à Paris, les productions des 37 jeunes photographes européens sélectionnés sont réparties en ateliers. Une dénomination bien choisie pour ces travaux d'investigation, de documentation, de réflexion, sur l'humain, les sociétés, les paysages, les identités. Un Focus Roumanie, la réaction d'Ed Alcock au Brexit, l'inégalité sociale en Écosse, un étrange train sanitaire en Sibérie, les ruines d'un centre social occupées par des groupes d'extrême-droite au Portugal : c'est un tour du monde inattendu à voir jusqu'au 30 juin.



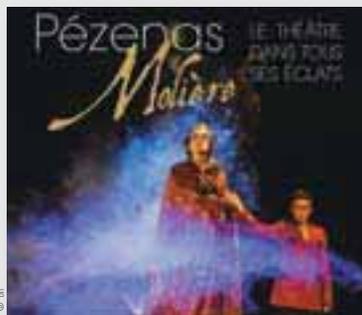
Manuscrits de l'extrême à la BnF

La bibliothèque nationale de France (BnF) multiplie les expositions audacieuses. C'est ainsi que l'on peut voir, jusqu'au 7 juillet, quelque 150 manuscrits « écrits dans des contextes d'enfermement, de péril, de détresse ou de passion ». Leurs auteurs ne sont pas tous anonymes. On trouve des écrits d'André Chénier, Napoléon ou Apollinaire. Captivant !



Molière à Pézenas

Siège des États généraux du Languedoc, Pézenas accueille huit ans durant Molière et lui rend hommage aujourd'hui avec *Molière, le théâtre dans tous ses éclats*. La 11^e édition du 6 au 10 juin projettera le film de Jacques Malaterre *Brûlez Molière !* sorti en mai. Et sur les planches *Les Fâcheux* par la Compagnie A, *Molière et Pézenas*, création originale par la Cie Les Scènes d'Oc mise en scène d'Olivier Cabassut. Le CDN de Montpellier présentera *Othello, variation pour trois acteurs*, d'Olivier Saccomano. Également, *L'ours* d'après Anton Tchekhov, et d'autres pièces encore dont un *Impromptu autour de Molière* par Francis Huster.



Aix en Juin

Prélude au festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, l'événement convie du 11 au 30 juin à un riche programme de concerts, récitals, master classes, répétitions d'opéras... en accès gratuit ou peu onéreux. C'est l'occasion pour le public de découvrir des artistes exceptionnels, jeunes talents de l'Académie ou musiciens de renom, ainsi que les propositions inventives menées avec des non-professionnels. Aix en juin s'achève sur le cours Mirabeau, avec les grands airs d'opéras de Puccini, interprétés par les chanteurs de *Tosca* et l'Orchestre régional Avignon-Provence.



Le canal du midi en Convivencia

Construit par l'ingénieur Paul Riquet à la demande de Colbert pour unir par voie fluviale l'Atlantique à la Méditerranée, le canal du midi reste aujourd'hui une belle destination. C'est à bord du péniche qui, du 30 juin au 28 juillet, descend le canal de Toulouse à Montpellier que se tient le festival *Convivencia*. Ses concerts de musique du monde (avec Bad Fat, Sonido Tupinamba Sociedade Recreativa, Maya Kamaty, Bafang Ibabemba, Elisa Almeida, Pat Kalla...) sont en accès libres et donnent l'occasion de belles fêtes conviviales.



L'art pariétal au Centre Pompidou

Avec *Préhistoire, une énigme moderne*, le Centre Pompidou veut rendre visible la fécondité artistique, depuis ses origines les plus lointaines, inscrites il y a 36 000 ans sur les parois de la grotte Chauvet, à celle d'une génération d'artistes, de Cézanne, à Klee, Giacometti, Ernst, Picasso, Miró, Beuys, Dubuffet, Penone... Lui aussi invité du musée, Miquel Barcelo considère ces « gestes admiratifs » nés de « la même nécessité que maintenant ». Pour le peintre catalan, « l'art produit il y a 36 000 ans est aussi moderne que l'art produit aujourd'hui ». Barcelo a toujours vécu et créé en contact avec les grottes, celles de sa Majorque natale, celles des falaises du pays Dogon en Afrique où il a installé son atelier, celle d'Altamira en Espagne, celle aussi de Chauvet qu'il est un des rares à avoir visitée. Jusqu'au 16 septembre.



Festivals : Montpellier et Marseille en danse

Les chorégraphes les plus renommés, de Forsythe à De Keersmaeker, présentent leurs nouvelles créations cet été aux deux plus importants festivals de Danse, Montpellier et Marseille.

Montpellier Danse gère une programmation, des lieux, des résidences d'artistes tout au long de l'année. Mais le festival, du 22 juin au 6 juillet, est le feu d'artifice de ce long travail. 2019 fait place aux grands noms : William Forsythe, « celui qui a fait le pont entre classique et contemporain » comme dit Jean-Paul Montanari, directeur du festival, donnera *A Quiet Evening Of Dance* et Angelin Preljocaj présentera *Winterreise* dans la grande salle du Corum où se déroulera également le bouquet de clôture, *Les six concertos brandebourgeois de Bach* d'Anne Teresa De Keersmaeker, longue pièce pour seize danseurs.

Le centenaire de Merce Cunningham

Autre moment fort l'hommage à Merce Cunningham, né en 1919, avec une journée complète, le 26 juin, qui s'achèvera par la reprise de deux de ses pièces par le ballet de l'Opéra de Lyon.

Christian Rizzo ouvre le festival avec *Une Maison*, « des histoires de danse qui se croisent avec plusieurs générations de danseurs ». Boris Charmatz a lui fait construire un petit théâtre dans la cour de la belle Agora pour *Infini*. Quant à Kader Attou, il reprend *The Roots*, en sept extraits.

Au titre de la découverte des tendances mondiales, sont invités le new-yorkais Miguel Gutierrez, le syrien Mithkal Alzghair et la canadienne Dana Michel. Et des espoirs de demain, la chorégraphe hollandaise Jofa van Dinther, Anne Colod, Ester Salomon qui s'intéresse à Valeska Gert, femme de théâtre avant-gardiste des années 1920, et le sénégalais Amala Dianor, venu du hip-hop.

Marseille, internationale

Comme son festival, du 14 juin au 6 juillet, Marseille est internationale, parle toutes les langues de la Méditerranée, bouge



L'affiche du festival de Marseille de la jeune photographe Léa Magnien.

tous les corps, mélange toutes les couleurs, et pratique depuis longtemps les allers-retours avec la proche Afrique. En quittant Bruxelles pour Marseille, il y a trois ans, Jan Goossens, son directeur, a ramené avec lui le souffle vivifiant du nord de l'Europe et gratifié la ville de créations mondiales. De *Cion : le requiem du Boléro de Ravel* du sud-africain Gregory Makoma, il dit que c'est « un spectacle total, avec neuf danseurs et quatre chanteurs, à la croisée de la danse, de l'oratorio et du rituel ».

L'ouverture, les 15 et 16 juin, se fera au

parc Borély où 300 danseurs amateurs vibreront sur *Le Sacre du Printemps* d'Igor Stravinsky. Cette expérience participative du chorégraphe Alain Platel, a nécessité six mois de travail avec trois chorégraphes associés. D'autres fulgurances seront tentées : avec Seppe Baeyens, l'égyptien Wael Shawky qui adapte en langue arabe *La Chanson de Roland*, Adeline Rosenstein, et son théâtre documentaire, le collectif Rara Woulib et son travail sur l'exclu.

Dorothee Munyaneza qui bouleversa Avignon avec *Unwanted* en 2017 a posé ses valises à Marseille il y a huit ans pour un projet avec des habitants de la cité La Castellane. De rencontres en ateliers, d'histoires intimes en voix mêlées, cela donne *L'autre*.

Enfin, le festival investit de nouveaux lieux, la Sucrière, la Gare Franche et le MAC, centre d'art dont les espaces s'abandonneront le 15 juin à Éric Minh Cuong Castaing, du Ballet national de Marseille. Il reprendra *Sous influence*, créé pour la dernière Nuit blanche à Paris, avec la promesse d'une longue fête jusqu'au bout de la nuit, électrisée par le duo de DJ Yes Sœur ! dans un musée transformé en dance floor. ♦

Jacques Mucchielli

Au programme d'Avignon

Le Festival d'Avignon invite chaque année la danse. La cour d'honneur accueille ainsi, du 17 au 21 juillet, une épopée imaginée par Akram Khan pour « tromper le diable » (notre photo). Salué dans le monde entier, le chorégraphe anglais a renouvelé l'art indien. Au programme, Kukai Danza, qui colore la danse contemporaine de la culture basque ; l'africain Salia Sanou, qui crée *Multiple-s*, une trilogie nourrie d'échanges avec l'écrivaine Nancy Huston ; Germaine Acogny, créatrice au Sénégal de la fameuse École des Sables, et le compositeur Babx.

Avec *Autobiography*, Wayne Mc Gregor chorégraphie des souvenirs inscrits dans son code génétique, poursuivant sa quête esthétique entre art, technologie et science. Célia Gondol, danseuse et plasticienne, et Nina Santes, marionnettiste, ont quant à elles imaginé le spectacle *A Leaf* comme un concert chorégraphique.



© JEAN LOUIS FERNANDEZ

Roman noir, roman social

Le roman noir bat tous les records d'édition et de lecture. Né avec Dashiell Hammett, il s'intéresse aux injustices, aux invisibles et pointe du doigt le pouvoir, l'argent, le sexe.

Pour remonter aux origines du roman noir, il faut retourner vers les années 1920 dans les nuits brumeuses et chaudes de San Francisco où un détective privé se prend de passion pour la littérature. Dashiell Hammett a fui sa famille à 14 ans pour la rue, la ruée vers l'Ouest et finalement ce métier de détective dont il démissionne lorsque la célèbre agence Pinkerton est missionnée pour casser les grévistes. À côtoyer la grande pauvreté et les magouilles des élus et de la mafia, il a fini par se lasser de la justice et s'engage socialement. Il n'a pas trente ans, il va pourtant créer des types de personnage toujours repris. La starlette qui se prostitue, le promoteur immobilier qui flirte avec les mafieux, les

élus véreux, et les bonnes familles au passé trouble. Et bien sûr, « le privé », ce personnage désabusé qui ne peut s'empêcher de faire jaillir la vérité.

Déjà en Allemagne

De leur côté les éditeurs sont à la recherche d'écritures plus réalistes pour leurs éditions populaires. Les feuilletons français à la Rocambole lassent les lecteurs alors que les Allemands se sont mis aux *Krimis* (Kriminalroman), des romans populaires qui, loin des constructions intellectuelles d'Holmes puis de Poirot, plongent dans les réalités sordides de la vie. Issus des milieux pauvres, les personnages hésitent entre « arrangements » et délinquance organisée.

Car, dans ce monde qui prospère, avec pour cathédrales des usines, pour seigneurs des nouveaux riches sans manière et pour exploités tout un petit peuple d'immigrés récents qui



tentent de se débrouiller, soit pour survivre, soit pour décrocher le Graal, il n'y a plus de frontière nette entre le bien et le mal. Et si le dénouement moralise, c'est uniquement par soif de vérité et pour la dignité humaine qui peine tant, toujours, à se laisser bafouer.

Le parrainage du cinéma

Le roman va alors tout dire, du sexe monnayable, pervers, incestueux, du pouvoir corrompu, corrupteur, immoral, de la « money » but final de ces humains lâches ou avides qui inventent une histoire pour se blanchir. Le « privé », avec l'aide des sentiments coupables et des espoirs abîmés, parvient à mettre cette histoire à mal. Pas plus, pas moins. Cela vaudra néanmoins à Hammett d'être chassé d'Hollywood puis emprisonné pour communisme.

Car le modèle initié par Hammett, puis son ami Raymond

Chandler et son détective Marlowe, s'exportent sur tous les continents grâce à un vecteur inédit de popularisation : le cinéma. La rencontre entre les deux arts est d'autant plus aisée que le roman noir est déjà un scénario. L'intrigue est forte, l'écriture rapide, sèche, proche du langage parlé, les personnages typés, la part de dialogue importante.

Le roman noir va rapidement conquérir le lecteur, chinois comme brésilien, africain comme européen. Et son héros se trouver en bute aux dictatures, comme le franquisme que déteste Pépé Carvalho créé par Manuel Vasquez Montalban en 1967. Il va même oser les langages régionaux avec le facétieux sicilien Andrea Camilleri.

L'Europe polardise

Dans les années 90, les Scandinaves vont renouveler le genre.

Record de ventes



Le roman noir a depuis longtemps détrôné la « littérature blanche » dans les records de vente. La série *Millénium* de Stig Larson a atteint 63 millions d'exemplaires en Europe sur les seuls trois premiers tomes. Elle a fait l'objet de six films et d'une série télévisée. Les aventures du commissaire Wallander d'Henning Mankell, traduites en 35 langues, ont été vendues à 40 millions d'exemplaires toujours en Europe.

Mais la plupart des romans noirs n'excèdent pas les ventes moyennes de littérature, soit 3 000 à 4 000 exemplaires. Le russe Sergueï Kouznetsov publié pour la première fois en France par la *Série noire* de Gallimard, et donc inconnu du public jusque-là, pourrait créer la surprise.



Le roman noir attire de plus en plus de lecteurs. Ici à la Comédie du Livre de Montpellier.

Le suédois Henning Mankell fait de son commissaire Wallander un homme divorcé, pas très bon fils, pas très bon mari, pas très bon père. À la vie de cet homme contemporain, il donne le poids des légendes nordiques qui empruntent aux sagas médiévales. Mais surtout, il décrit un homme sorti des trente glorieuses qui voit la révolution violente des usages et des mœurs sans en comprendre ni le sens, ni comment elle peut à ce point transformer les jeunes générations. L'autre grand succès mondial est également suédois. Stieg Larsson bouscule encore une fois dans *Millennium* les codes en renvoyant les notables, les installés, les hommes. Lui préfère une

hackeuse de génie, jeune, violente, autiste, torturée par la vie, Lisbeth Salander.

Partout dans le monde

Au Mexique, le roman noir fouille la société des cartels qui deviennent ceux de la drogue avec Don Wislow. En Pologne il scrute le passé de l'occupation nazie et le nationalisme avec Miloszewski. En France, il s'enfoncé dans la répression de la guerre d'Algérie avec Didier Daeninckx. En Espagne, il plonge aux limites de la perversité et de l'immoral avec José Carlos Somoza. En Algérie, Yasmina Khadra fustige l'autocratie militaire. À Cuba, Leonardo Padura met en scène un inspecteur désabusé qui pourtant ne veut pas lâcher, malgré les injonctions de ses supérieurs. En Russie, ignorant police et justice totalement corrompus et inefficaces, Serguey Kuznetsov met face à face un serial killer et

Stéphanie Delestré : « pas de roman noir sans critique sociale »



Stéphanie Delestré, directrice de la Série Noire chez Gallimard.

Qu'est-ce que le roman noir ?

Le roman noir n'est pas un roman policier. Il y a des romans noirs qui sont policiers, mais le roman noir n'est pas un genre littéraire parce qu'il n'existe pas de contraintes qui font qu'on repère à coup sûr un roman noir. C'est beaucoup plus insidieux, il y a de la porosité entre les différentes catégories de textes. Les romans noirs sont plus qu'un roman policier, dans le sens où ils sont publiés bien ailleurs que dans des collections policières. Certains romans de Dostoïevski ou de Balzac sont des romans noirs, mais pas des polars. Le roman policier ne naît qu'à la fin du XIXe siècle, avec l'apparition de la police. Le roman noir préexiste au roman policier. Le fil directeur avec le roman noir contemporain ce sont les marges, l'excès, les déviances. Il n'y a pas les mêmes motifs récurrents que dans le policier, avec une enquête, un enquêteur, policier ou non, une résolution. C'est d'ailleurs ce qui fait que le roman policier est un genre littéraire.

Le côté populaire, peu exploité aujourd'hui, n'est-il pas l'ADN du roman noir ?

C'est un vrai traitement mais je ne suis pas certaine qu'il s'agit d'une spécificité du roman noir. J'ai l'impression que dans la littérature contemporaine on parle de gens normaux. Dans la mesure où la classe moyenne, un peu privilégiée, est en train de fondre comme peau de chagrin, ce qui ressort c'est une grande précarité. Même au sein de la classe moyenne.

Le social l'emporte dans l'écriture...

C'est une littérature de la revendication, de la transgression et de la critique. C'est en effet une récurrence, il n'y a pas de roman noir sans critique sociale. Aujourd'hui, l'écriture appartient à des classes sociales plus ouvertes qu'avant et donc les gens parlent de ce qu'ils connaissent et de leur propre problématique de classe. Auparavant et jusque dans les années 50, l'écriture était une occupation de nantis. Dans ces années-là, il y avait une littérature dite prolétarienne qui était stigmatisée, qui existait dans un cadre, avec des éditeurs, dans une sphère littéraire. Ce n'est plus le cas maintenant. Les cadres ont explosé.

un journaliste BDSM dans son roman *La Peau du Papillon* (2019). Car, dans de nombreux lieux du monde, le privé n'existe pas et les policiers ne sont pas assez border line. Il faut donc d'autres métiers, en contact avec la réalité et capables de mener des investigations. Le journaliste, l'avocat, le marginal, le policier révoqué...

La crise aussi

Le policier grec de Petros Markaris, par ailleurs homme

de théâtre et traducteur de Brecht, se trouve confronté à la crise économique de 2008 et aux trucages des statistiques par les dirigeants de son pays qui conduiront à la pire austérité qu'un pays européen ait connu. Dans une quadralogie dont le dernier tome *Offshore* est paru en 2018, le roman noir donne une fois de plus voix à ceux que la société délaisse, tout en montrant les mécanismes de cette exclusion. ♦

Véronique Giraud

Sheila Watt-Cloutier : « Le droit au froid » face au réchauffement climatique

Dans son livre *Le Droit au froid*, la militante écologiste qui a fait connaître la cause inuit prévient : « On ne traite les questions d'environnement et de climat qu'en termes politique, économique, scientifique, mais jamais humain. Or ce qui arrive en Arctique ne reste pas en Arctique ».

Vous écrivez sur « Le droit au froid », de quoi s'agit-il ?

La culture inuit est basée sur la glace, la neige, et le froid. Tout prospère autour. Avec les changements climatiques de l'Arctique, il est principalement question pour nous de transports et de mobilité : nous chassons, pêchons et voyageons sur cette glace et cette neige, pour aller jusqu'à notre supermarché, la nature, et ramener chez nous ce que nous appelons notre « nourriture bio », la seule nourriture sur laquelle nous comptons pour nous tenir chaud dans le froid. Pour nous, les changements climatiques sont une question de sécurité avant tout. Notre droit à la santé, à la chasse, à la subsistance, à éduquer nos enfants, notre droit à notre chez nous, tous ces droits sont impactés. Notre droit d'exister en tant qu'individus est minimisé en raison des changements climatiques. C'est ainsi que je décris notre droit au froid.

Chez les inuit, la modernisation s'est faite en une génération : est-ce que ça a été violent ?

Il s'agit plutôt de changements tumultueux, que nous avons traversés le temps d'une vie. Par exemple, je ne voyageais qu'en chien les 10 premières années de ma vie, et aujourd'hui, je voyage en jumbo-jet tout autour du monde. C'est un changement qui s'est produit sur une très courte période : là où la plupart des sociétés ont pris 350 ans pour s'ajuster et s'adapter au monde moderne, pour nous c'est arrivé le temps d'une vie. La vitesse à laquelle ces événements se sont produits a eu un réel impact sur notre façon de vivre. C'est également tous ces

changements tumultueux et ces traumatismes historiques qui ont eu un impact sur le bon déroulement social et sur la santé de notre communauté. Nous savons que notre culture est la force qui va nous aider.

Est-ce que le changement climatique nuit à la culture inuit de la nouvelle génération ?

Oui. Lorsque nous chassons, nous apprenons comment le monde fonctionne. À devenir naturellement défenseurs de l'environnement, et à subvenir aux besoins de notre famille. Mais nous y apprenons également les compétences de vie nécessaires pour les jeunes générations, pas seulement pour être de bons moissonneurs. Lorsque nous attendons que la neige tombe, que le vent se taise, que les animaux sortent, nous apprenons également la patience. Nous apprenons à prendre des risques pour notre survie, et à être courageux. Nous apprenons à ne pas abandonner, à être concentrés, à ne pas être impulsifs, à développer un bon jugement et, automatiquement, à développer de la sagesse, la marque de fabrique de la culture inuit. Toutes ces choses réunies construisent en nous de la résistance, un mécanisme de défense pour pouvoir gérer les conditions de l'environnement dur dans lequel nous vivons. Ce sont les compétences dont nos jeunes ont besoin pour pouvoir s'adapter à ce cadre moderne également marqué par les traumatismes historiques de la colonisation. Le colonialisme a apporté des politiques incroyablement oppressives, toujours d'actualité, qui ne nous ont pas du tout aidés : le



*Sheila Watt-Cloutier est une militante québécoise inuit. Elle a reçu de nombreux prix dont le Right Livelihood Award (dit prix Nobel alternatif) en 2015 et a été nommée pour le Prix Nobel de la paix en 2007. Son livre *Le Droit au froid* (éditions Écosociété) vient d'être traduit en français.*



monde inuit est connu pour avoir le plus haut taux de suicides d'Amérique du Nord. On ne traite les questions d'environnement et de climat qu'en termes politique, économique, scientifique, mais jamais humain. Or ce qui arrive en Arctique ne reste pas en Arctique.

Est-ce pour cela que vous exigez la reconnaissance du bien-être environnemental comme un droit humain fondamental ?

Oui, parce que nous voulons signaler au monde que le changement climatique ne concerne pas que l'environnement. Il touche nos communautés qui tentent de s'en sortir dans ce nouvel ordre qu'est la mondialisation. Nous ne demandons rien de plus que ce que nous avons déjà pour nous protéger. Donc en 2005, nous avons lancé une pétition pour lier le changement climatique au droit humain. Pour faire comprendre au monde qu'il est question de bien plus que de la glace, ou des ours polaires très iconiques, il s'agit aussi de gens qui sont dépendants du bien-être de leur environnement pour nourrir leurs familles et éduquer leurs enfants. Nous devons faire attention : en protégeant l'Arctique, on sauve la planète. ♦

Propos recueillis et traduits par Élisabeth Pan

AUJOURD'HUI

LE DÉLÉGUÉ
QUE VOUS
AVEZ ÉLU
VOUS
DÉFEND.

DEMAIN

VOUS VOUS
DÉBROUILLEREZ
TOUT SEUL.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR WWW.FSU.FR

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION ~~DE LA~~ DESTRUCTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES
ADHÉRENTS



-20%*

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 3111). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 3111). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.